

## ADHÉSION DE LA PALESTINE À L'ONU **Veto américain à la résolution présentée par l'Algérie**

Lire l'article de Mohamed Mehdi page 2



### LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION À ORAN **Le projet du Fonds d'aide à la presse soumis à enrichissement**

Lire l'article de El-Houari Dilmi page 4



Ph. : APS

**Chanegriha reçoit le président du Comité militaire de l'OTAN** P. 4



**IMPORTATION**  
**Les marges bénéficiaires des viandes ovine et bovine plafonnées**

P. 3

**ALGER**  
**Création de sociétés-écrans : un réseau démantelé**

P. 5

## Adhésion de la Palestine à l'ONU Veto américain à la résolution présentée par l'Algérie

**Le dernier bilan annoncé, vendredi, par le ministère de la Santé à Ghaza, sur le nombre de victimes de l'agression israélienne, fait état de 34.012 martyrs et de 76.833 blessés. Ces chiffres incluent les 42 martyrs et les 63 blessés des précédentes 24 heures (jeudi), ainsi que les 71 martyrs et les 106 blessés des 7 massacres commis mercredi par l'armée sioniste.**

Mohamed Mehdi

**V**endredi, 196<sup>e</sup> jour de l'agression contre Ghaza, l'entité sioniste a continué ses massacres en bombardant plusieurs régions de Ghaza. L'aviation de l'occupation israélienne a lancé deux raids sur le nord de la bande de Ghaza, a annoncé, vendredi, l'agence Wafa.

Le correspondant de Wafa a rapporté que les bombardements ont ciblé la zone d'Al-Sikka et une maison de la famille Al-Mabhouh, à l'est de Tal Al-Zaatar dans le camp de Jabalia, au nord de l'enclave. Le bilan de cette attaque, jusqu'à hier 14h GMT, était d'un blessé qui a été transféré à l'hôpital Kamal Adwan», précise la même source.

Un correspondant d'Al Jazeera a rapporté qu'un bombardement israélien qui a visé la maison de la famille Al-Sar, dans le camp de réfugiés d'Al-Shati, à l'ouest de la ville de Ghaza, a fait au moins 4 martyrs et plusieurs autres blessés. Jeudi, la Protection civile à Ghaza a annoncé que ces équipes ont retrouvé les corps de 3 martyrs sous les décombres d'une maison familiale dans le quartier Sheikh Radwan, de la ville de Gaza, après un bombardement de l'aviation de guerre israélienne. L'attaque a fait au moins un blessé, et 9 autres personnes sont toujours portées disparues sous les décombres. «Les équipes travaillaient à la main, faute d'équipement adéquat», a précisé la même source. Selon des témoignages des habitants de la région, rapportés par Al Jazeera, la plupart des personnes qui se trouvaient dans la maison étaient des enfants, des femmes et des personnes âgées. Le propriétaire de la maison, Mohammed al-Jazzar a affirmé que toute sa famille, y compris sa femme, ses enfants et ses petits-enfants, se trouvait dans la maison. «Nous n'avons pas encore pu les extraire des décombres. Mon fils est tombé en martyr il y a seulement 15 jours, et aujourd'hui, j'ai perdu toute ma famille», a-t-il ajouté. Par ailleurs, le Croissant-Rouge palestinien (PRCS) a exprimé, jeudi, sa «vive inquiétude» quant à la sécurité de six de ses membres détenus auprès des forces sionistes. «Leur sort reste inconnu. Leurs familles et leurs collègues sont très inquiets pour eux, d'autant plus qu'ils savent qu'ils sont actuellement soumis à la torture et à l'humiliation, sur la base des témoignages de leurs collègues libérés», a indiqué le PRCS dans un message sur X.

### «NOUS REVIENDRONS AU CONSEIL PLUS FORTS»

Comme attendu, le projet de résolution présenté par l'Algérie, devant le Conseil de Sécurité, recommandant

**Le Quotidien d'Oran**

Edition Nationale d'Information  
Editée par la SPA  
**ORAN - PRESSE**  
au Capital de 195.923.000,00 DA

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'édition et de Publicité» - Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger - Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
E-mail : agence.regie@anep.com.dz / programmation.regie@anep.com.dz / agence.oran@anep.com.dz / agence.annaba@anep.com.dz / agence.ouargla@anep.com.dz / agence.constantine@anep.com.dz

## L'Iran abat des drones à Ispahan

Plusieurs explosions ont été rapportées tôt vendredi dans le centre de l'Iran, de hauts responsables américains cités par des médias faisant état d'une attaque israélienne en représailles aux tirs de drones et de missiles sans précédent contre Israël le weekend dernier.

L'Iran a minimisé l'impact des explosions sans accuser directement Israël, qui ne les a pas revendiquées.

Tôt vendredi, trois explosions près d'une base militaire à Qahjavarestan, entre la ville iranienne d'Ispahan (centre) et son aéroport, ont été rapportées par l'agence de presse Fars. Des drones ont été abattus mais il n'y a pas eu d'attaque par missiles "jusqu'à présent", a précisé le porte-parole de l'agence iranienne de l'espace. S'exprimant devant plusieurs centaines de personnes dans le nord-

est du pays, le président iranien Ebrahim Raïssi n'a pas évoqué les explosions survenues quelques heures auparavant.

Citant des "sources bien informées", l'agence de presse iranienne Tasnim indique qu'"aucune information ne fait état d'une attaque de l'étranger". Selon le journal américain The New York Times, qui cite des responsables iraniens, l'attaque a été menée par de petits drones, possiblement lancés depuis le territoire iranien.

Cité par le journal américain The Washington Post, un responsable israélien a déclaré sous couvert d'anonymat, que la frappe était une riposte à l'attaque du weekend et qu'elle visait à montrer à l'Iran qu'Israël avait la capacité de frapper à l'intérieur du pays.

Les installations nucléaires dans la région d'Ispahan sont "totalement en sécurité", a indiqué l'agence Tasnim dans la foulée de l'attaque. L'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a confirmé qu'il n'y avait "aucun dégât" sur les sites nucléaires, réitérant ses appels à la retenue.

Washington a été prévenu jeudi de l'attaque israélienne sur l'Iran mais n'a ni approuvé l'opération ni joué aucun rôle dans son exécution, ont déclaré des responsables cités par les chaînes américaines NBC et CNN.

Des frappes israéliennes ont par ailleurs visé vendredi à l'aube des sites de la défense aérienne de l'armée dans le sud de la Syrie, selon le ministère syrien de la Défense.

Vendredi, les craintes d'un embrasement de la région se sont encore exacerbées.

## ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

### A l'ère du numérique

**I**lest de notoriété publique que les données agricoles sont en déphasage total avec la réalité, voire des statistiques agricoles trompeuses dans un environnement désorganisé. Le prochain recensement général de l'Agriculture (RGA), prévu du 19 mai au 17 juillet prochain, est tout indiqué pour amorcer la correction des données statistiques dans le monde agricole et permettre le pilotage de politique publique dans ce domaine. C'est une opération qui vient compléter le processus de recensements généraux de l'Agriculture réalisés entre 1973 et 2001. Les autorités accordent ainsi une importance capitale à ce prochain RGA pour constituer une base de données solide et des références pour consolider ce secteur clé dans l'économie nationale. « Nous sommes prêts à 100% pour le lancement de cette opération qui nous permettra de passer vers une Agriculture durable, en disposant de données plus exhaustives sur les filières du secteur », a souligné le ministre de tutelle, qui a expliqué, dans ce sens, que les préparatifs de cette opération de grande envergure, étaient un travail multisectoriel, impliquant plusieurs secteurs. Mais, le plus grand souci ne réside pas dans l'implication des secteurs concernés. Car, tout se repose sur la collaboration des agriculteurs et des éleveurs, qui doivent fournir des données exactes à propos de leurs élevages et des exploitations agricoles. Dans ce sens, les enquêteurs ne doivent pas croire tout ce qu'on leur dit, parce que par un passé ré-

visionnement du marché, sans recours à l'importation de vaches et de moutons. D'où le lancement en parallèle à ce recensement de campagnes d'information et de sensibilisation à l'adresse des agriculteurs et des éleveurs pour les mettre en confiance et leur expliquer l'intérêt de coopérer pour la réussite du recensement, en associant les autorités locales et l'ensemble des parties prenantes, dont la société civile, les chambres nationales de l'Agriculture et l'Union nationale des paysans agricoles. Reste également à savoir quelle sera la périodicité de l'engagement de ce travail de recensement. Sera-t-il programmé chaque année, chaque cinq ans, ou plusieurs fois par an ? Vraisemblablement, les autorités sont absorbées par la tâche présente, qui doit servir de base aux recensements futurs dans ce cadre, et éviter normalement de laisser passer de longues périodes avant de réactualiser les données (certains pays procèdent à des recensements du genre, plusieurs fois par an, afin de mettre à jour continuellement les données agricoles). Dans tous les cas, toute initiative passe par la numérisation de cette opération dans sa globalité et pourquoi pas ne pas prévoir dans l'avenir une simplification de ces recensements et une augmentation de leur périodicité à travers l'utilisation d'Internet pour collecter les données agricoles ?

que les visées et desseins apparents et sous-jacents de l'occupant israélien tendant à enterrer la Cause palestinienne et à saper son projet national authentique», a encore affirmé M. Attaf. «Nul n'ignore aujourd'hui que le génocide en cours à Ghaza, l'étranglement de la Cisjordanie, les politiques d'implantation de colonies, d'annexion des terres palestiniennes et de judaïsation d'El Qods occupée, les campagnes de déplacement forcé des Palestiniens et les dites «dispositions israéliennes pour l'après-guerre à Ghaza» participent d'un plan israélien plus large et plus dangereux» visant à «relancer et concrétiser le projet du Grand Israël à travers l'élimination des fondements de l'Etat palestinien et la destruction progressive de ses piliers essentiels», a-t-il prévenu.

### «PASSER OUTRE LA VOLONTÉ AMÉRICaine»

Le Hamas a condamné «la position américaine biaisée en faveur de l'occupation», estimant que le veto de Washington «l'isole de la volonté internationale», et appelant la Communauté internationale à «faire pression pour passer outre la volonté américaine et soutenir la lutte de notre peuple et son droit légitime à l'autodétermination». La présidence palestinienne a également condamné le veto américain le qualifiant d'injuste, immoral et injustifié.

La Jordanie, l'Egypte, et l'Arabie Saoudite ont regretté l'échec du Conseil de sécurité à accepter l'adhésion de la Palestine à l'ONU. Le ministère jordanien des Affaires étrangères a exprimé ses profonds regrets, estimant que le soutien de la Communauté internationale à la solution à deux États, «fait de la reconnaissance de l'Etat palestinien un devoir pour le Conseil de sécurité, afin d'empêcher Israël de continuer à priver le

peuple palestinien de son droit à la liberté et à un État». L'Egypte a appelé les parties internationales favorables à la paix à reconnaître l'Etat palestinien, appelant à «relancer le processus de paix, sur des bases sérieuses, conduisant à l'établissement d'un État indépendant, un État palestinien viable et contigu, sur les frontières de 1967, avec El Qods-Est pour capitale, vivant en paix aux côtés d'Israël».

Le ministre irlandais des Affaires étrangères a, lui aussi, exprimé sa déception du résultat du vote, affirmant : «Nous soutenons l'adhésion de la Palestine à l'ONU», et que «le moment est venu pour elle de prendre la place qui lui revient parmi les pays du monde».

Le représentant de la Chine auprès des Nations unies, a déclaré : «Aujourd'hui est un triste jour», ajoutant que «le rêve du peuple palestinien a été brisé».

<b>Président</b> Directeur Général	<b>Direction - Administration</b>	<b>Fax Pub:</b> 041.23.25.21 <b>Fax et Rédaction:</b> 041.23.25.20
<b>Rédacteur de la Publication</b> Mohamed Abdou BENABBOU	<b>Rédaction centrale</b> 63, Ave de l'ANP - Oran B.P.N°110 - Oran Tél. 041.23.25.22 23.25.23 / 23.25.24 23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15	<b>Imp. : Oran :</b> imprimerie "Le Quotidien d'Oran" <b>Alger :</b> imprimerie "Le Quotidien d'Oran" <b>Constantine :</b> S.I.E.

<b>INTERNET:</b> <a href="http://www.lequotidien-oran.com">http://www.lequotidien-oran.com</a> <b>E-mail :</b> <a href="mailto:infos@lequotidien-oran.com">infos@lequotidien-oran.com</a> <a href="mailto:publicite@lequotidien-oran.com">publicite@lequotidien-oran.com</a> <a href="mailto:admin@lequotidien-oran.com">admin@lequotidien-oran.com</a> <a href="mailto:lequotidiendoran@yahoo.fr">lequotidiendoran@yahoo.fr</a>	<b>Rédaction Algéroise</b> Tél. : 021.64.96.39 - Fax : 021.61.71.57 Pub Tél. : 021.64.96.44	<b>Rédaction Constantinoise</b> Tél. : 031.92.12.11 Fax : 031.92.12.22
<b>Diffusion :</b> Ouest et Centre : SDPO - Est : SO.DI. PRESSE		

## Depuis octobre dernier 14 affaires de corruption transmises à la justice

A. Z.

Quelque 1.400 « signalements de soupçons de corruption » ont été étudiés au niveau d'une cellule spéciale, a révélé la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), Salima Mesrati, non sans préciser qu'il y a des « réserves » en ce qui concerne des dossiers ne constituant pas des cas avérés de corruption. Certainement que les plateformes lancées dans ce cadre par la HATPLC, telles que « Narakoum » et « Balaghana », qui donnent à tous les citoyens la possibilité de dénoncer la corruption en toute sécurité, sont pour quelque chose dans ce nombre élevé de signalements de soupçons de corruption. Dans une déclaration à la presse, jeudi dernier, à partir de Jijel, à l'occasion de l'organisation d'un séminaire national au pôle universitaire de Tassoust (Université Mohamed-Seddik Benyahia) consacré au « rôle de la numérisation dans la prévention et la lutte contre la corruption », qui a été marqué par la participation de professeurs de différentes universités du pays qui ont présenté de nombreuses interventions liées au thème de la rencontre, la présidente de la Haute autorité a indiqué que « 14 dossiers liés à des affaires de corruption ont été transmis aux autorités judiciaires depuis octobre dernier ». Ajoutant dans ce même contexte que d'autres dossiers sont

### Formation professionnelle Le statut particulier fin-prêt

El-Houari Dilmi

« La mouture du statut relatif au secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels, dont la teneur a été actualisée et révisée, est actuellement au niveau de la Direction générale de la fonction publique », a appris « Le Quotidien d'Oran » jeudi de la chargée de communication au niveau du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. En effet, revendication leitmotiv des syndicats du secteur, le nouveau statut particulier des travailleurs du secteur de la formation et l'enseignement professionnels, porte notamment sur la révision des modalités de promotion interne et le système d'indemnisation pour tous les fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce statut particulier des fonctionnaires du secteur intervient après le dégel des promotions dans la fonction publique. La Fédération nationale des travailleurs de la formation et l'enseignement professionnels (FNTFEP), affiliée à l'UGTA, réclame depuis plusieurs années la révision du statut particulier et du système d'indemnisation pour redonner à l'enseignant formateur « la place qu'il mérite » dans l'échelle professionnelle et sociale. En réponse à une instruction N°238 du 21 mars 2024 émise par le ministère de tutelle relative à la nécessité d'une meilleure discipline et le respect des horaires de travail au sein des centres de formation professionnels, la FNTFEP est montée au créneau pour appeler à l'ouverture d'un « dialogue constructif » avec le partenaire social et la satisfaction des revendications socioprofessionnelles des travailleurs du secteur. Le ministre du secteur, Yacine Merabi, avait annoncé lors de la rentrée de février la promotion de plus de 5.000 professeurs spécialisés en formation et enseignement professionnels au grade de professeur spécialisé chargé de l'ingénierie pédagogique. Il a également annoncé la mise en service de 15 établissements de formation dont 4 instituts nationaux spécialisés dans la formation professionnelle et 11 centres de formation professionnelle et d'apprentissage dans plusieurs wilayas du pays. Le ministre a cité plusieurs nouvelles formations inscrites aux programmes de formation, dont des spécialités dans la formation qualifiante comme l'aquaculture, l'installation, la maintenance et la réparation des chambres froides commerciales.

## Importation Les marges bénéficiaires des viandes ovine et bovine plafonnées

Les marges bénéficiaires des viandes fraîches ovines et bovines réfrigérées importées ont été plafonnées au stade de l'importation, de la distribution en gros et au détail, selon un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n° 26.

Il s'agit du décret exécutif n° 24-133 portant plafonnement des

marges bénéficiaires aux stades de l'importation et de la distribution en gros et au détail des viandes fraîches réfrigérées bovines et ovines importées en carcasse, demi carcasse et sous vide, signé par le Premier ministre Nadir Larbaoui le 9 avril dernier.

Ce texte fixe les marges maximales à 4% au stade de l'impor-

tation, à 5% au stade de gros et à 8% au stade de la distribution au détail. Les marges bénéficiaires plafonnées sont appliquées au stade de l'importation sur la base du prix de revient, au stade de la distribution en gros sur la base du coût d'achat, et au stade de la distribution au détail sur la base du prix d'achat.



Belkacem Ahcène Djaballah

### LA « COUR » DES GRANDS !

**dans les faits reprochés.  
Les concernés : un (e)  
membre du Conseil de la  
nation et plusieurs autres**

**(6) de l'Assemblée populaire nationale. Des « affaires » qui remontent à... 2021.**

**Les faits reprochés, pêle-mêle : Délit d'octroi d'indus avantages en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs contre rémunération, infraction relative à l'affichage, non-respect des documents d'urbanisme et abus de pouvoir, abus de fonctions et négligence manifeste ayant causé la perte de deniers publics, atteinte à une parcelle de terre (20 ha) à vocation agricole pour construire un « complexe résidentiel », destruction volontaire d'un bien appartenant à autrui et rixe, faux et usage de faux de document administratif et escroquerie. De tout un peu, un peu de tout, ce qui n'étonne guère, les « incriminés » n'étant que des citoyens lambda « élus » par d'autres citoyens lambda. Les uns et les autres avec leurs (multiples) défauts et leurs (rares) qualités.**

**Ce qui étonne le plus et c'est ce qui est, peut-être le plus grave aux yeux du citoyen... lambda, c'est cette propension à commettre les délits sous couvert de la fonction, elle, en principe, si noble et si propre et le refus de ne pas donner suite - ou avis - au sujet de la renonciation (demandée) à l'immunité. Hubris, quand tu nous tiens !**

### Lancée jeudi

## Une carte chifa virtuelle pour les étudiants

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb a présidé, jeudi à Alger, la cérémonie de lancement de la carte "Chifa" virtuelle destinée aux étudiants universitaires, et ce, dans le cadre du processus de modernisation des services du secteur.

Lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence de Mme Meriem Benmouloud, Haut-commissaire à la numérisation, M. Bentaleb a affirmé que le lancement de cette carte virtuelle "s'inscrit dans le cadre du processus de modernisation des services du secteur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, et constitue un saut qualitatif dans le processus de transition numérique que connaît le secteur, en concrétisation des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatifs à la transition numérique et au développement des services électroniques".

Le lancement de cette carte "permettra de réaliser un important saut technique et technologique, à même de garantir le fonctionnement harmonieux, durable et sûr du système de Sé-

curité sociale", a-t-il ajouté, relevant que ce nouveau service "concerne la catégorie des étudiants universitaires et permettra de se passer des mises à jour, étant disponibles sur smartphones". Le ministre a mis en relief l'importance de cette version dématérialisée de la carte Chifa, conforme aux dispositions réglementaires relatives à la protection des données personnelles.

Dans le but de garantir le bon fonctionnement de ce service, il a été décidé de lancer une période d'essai d'un mois au niveau des wilayas d'Alger, de Boumerdès, de Sétif, de Mostaganem, de Jijel et de Ouargla.

Estimant que cette étape se veut "un nouveau jalon pour le plan d'action du ministère en matière de transition numérique et de renonciation au déplacement vers les structures de sécurité sociale pour demander la carte Chifa", le ministre a indiqué que le nombre de prestations numériques offertes par le secteur à distance, s'élevait à 127 prestations dont 102 disponibles via la plateforme "Khadamat" relevant du secteur, ainsi que 84 prestations disponibles via le

portail gouvernemental des services électroniques.

A son tour, le Directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), Nadir Kouadria a affirmé que le lancement de cette version numérique, figurait "parmi les étapes les plus significatives dans le développement du système +Chifa+", étant parmi les outils les plus importants sur lesquels repose la transition numérique du secteur de la sécurité sociale".

De son côté, le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), Karim Merghami a salué le lancement de cette prestation qui permettra aux étudiants universitaires, a-t-il dit, de "bénéficier des prestations concernant tous les médicaments remboursés au niveau des pharmacies conventionnées avec les organismes de la sécurité sociale", ajoutant que la transition numérique dans le secteur du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, reflétait l'attachement des Hautes autorités du pays à apporter des prestations de qualité à la hauteur des attentes de l'assuré social".

## Le ministre de la Communication à Oran Le projet du Fonds d'aide à la presse soumis à enrichissement

El-Houari Dilmi

**L**e ministre de la Communication Mohamed Laagab a indiqué, jeudi à Oran, que «le processus de création d'une Société nationale d'impression est en cours», appelant «à la nécessité de diversifier les activités des imprimeries». Lors de sa visite à la Société d'impression de l'Ouest, dont le siège est basé dans la commune d'Es-Senia, Laagab a déclaré que «le développement de l'activité d'imprimerie est devenu nécessaire, à travers la formation de la ressource humaine, la qualification de la main-d'œuvre et la participation aux salons mondiaux pour adapter les arts d'impression avec les nouveautés mondiales et les technologies modernes». Le ministre a souligné la nécessité de «diversifier les activités des imprimeries et de s'orienter vers l'investissement dans le marché du conditionnement et de l'emballage pour répondre à la demande du marché national, dans ce domaine et réduire la facture des importations». Laagab a également appelé les responsables de cette entreprise à «rechercher de nouveaux revenus pour l'imprimerie en tant qu'entreprise économique publique». Le ministre a inspecté les différents départements et services de la société d'imprimerie de l'Ouest, où il a reçu d'amples explications sur le travail de l'imprimerie et a écouté les préoccupations des travailleurs.

**AIDE À LA PRESSE ACHEVÉE**

Le ministre a également affirmé que l'élaboration du projet du Fonds d'aide à la presse a été achevée et se trouve en phase d'enrichissement, avant sa soumission au président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Au terme de sa visite d'inspection des différents établissements médiatiques relevant de son secteur à Oran, le ministre a souligné, dans un point de presse, que «la relance de ce fonds fait partie des orientations du président de la République» et que «l'élaboration du projet a été achevée et des copies ont été transmises, à certains établissements médiatiques pour enrichissement». Le ministre a ajouté que «le fonds a été gelé durant plusieurs années et nous œuvrons

à récupérer les sommes qui s'y trouvaient et les mettre à la disposition du nouveau Fonds, même si nous avons trouvé de nouvelles sources pour son financement autres que le Trésor public».

Par ailleurs, le ministre a souligné, concernant le projet de création du Conseil d'éthique et de déontologie: «à l'heure actuelle, nous avons finalisé le décret d'application de ce conseil, en attendant sa publication au Journal officiel». Le décret stipule que c'est le Conseil d'éthique et de déontologie qui prépare la charte de l'éthique de cette profession, a ajouté Laagab, soulignant que «pour gagner du temps, le ministère a pris l'initiative d'élaborer cette charte et nous soumettrons un avant-projet au Conseil d'éthique professionnelle, lors de son inauguration, pour l'enrichir».

La charte pourra également être présentée aux journalistes et responsables des institutions médiatiques pour faire des suggestions et proposer des idées, afin qu'elle devienne une charte respectable que les journalistes s'engagent à mettre en œuvre pour consolider le principe de concertation. Le ministre a annoncé, en outre, le début de la mise en œuvre de nouveaux textes juridiques liés aux médias, soulignant que «nous avons commencé à adapter les journaux électroniques et imprimés et d'autres décrets d'application seront publiés successivement, prochainement». Il a également qualifié le statut particulier des journalistes d'«excellent, donnant au journaliste algérien le statut qu'il mérite». Abordant les réalisations dans le secteur de l'information, Laagab a indiqué que «nous devons, tous, coopérer et intensifier les efforts, en vue de développer nos institutions et leur fournir les moyens requis pour assumer pleinement leurs missions». Il a, aussi, souligné que ce dernier point constitue l'une des recommandations les plus importantes du président de la République, citant les mesures prises, à l'occasion de la Journée nationale de la Presse, en octobre dernier, pour faciliter le travail des institutions de presse et réduire les charges financières qui pèsent sur elles, à l'instar de nombreux sites de médias élec-

troniques et journaux, bénéficiant d'un hébergement à tarif réduit et bénéficiant du fil APS pour un montant symbolique. Le ministre a souligné que «les choses dans le secteur de l'information évoluent à un rythme soutenu dans notre pays, qui vit dans un environnement médiatique actif et un environnement géopolitique tendu, et nous espérons que les médias seront en mesure de faire face à ces changements, au niveau régional et international». Concernant la formation des journalistes il a souligné que la loi sur l'information «contrairement aux années précédentes, oblige les institutions à former leurs journalistes et leurs travailleurs et que l'autorité de régulation et le ministère surveillent le processus». Laagab a également mis en avant la nécessité de renforcer la diffusion avec de nouveaux émetteurs, affirmant: «Nous y travaillons, actuellement, et nous avons eu une séance de travail avec le ministre des Finances, et nous sommes parvenus à la levée du gel sur plusieurs projets, dont le projet Djebel Antar à Béchar, qui permettra l'expansion de la couverture radiophonique et télévisée». Lors de sa visite à la Société de l'impression de l'Ouest, il a souligné la reconsideration de la tendance actuelle des imprimeries basées sur l'impression de journaux et de magazines, soulignant la nécessité de diversifier les produits, de rechercher de nouveaux marchés, de se former, de recourir à des experts étrangers et de suivre l'évolution chronologique, ainsi que la participation de l'Algérie à une exposition internationale en Allemagne, en mai prochain. Laagab a également visité le siège de la Direction régionale ouest de l'Agence Algérie Presse Service APS à Oran, la station d'émission de la Société de Radiodiffusion et de Télévision (TDA) située dans la commune de Gdyel, la Station régionale de la Télévision publique (EPTV), la Radio d'Oran et la Direction régionale de l'Agence nationale d'édition et de la publicité (ANE). Le ministre a également présenté ses condoléances à la famille du journaliste défunt Mohamed Merzougui, qui s'est éteint, mercredi à Oran, à l'âge de 77 ans.

## Interdiction d'entrée de Farid Alilat La décision liée à son statut d'envoyé du média où il exerce

**L**e ministre de la Communication, Mohamed Laagab a déclaré, jeudi à Oran, que l'interdiction d'entrée du journaliste Farid Alilat en Algérie n'est pas liée à sa qualité de citoyen algérien, mais concerne le média où il exerce, Jeune Afrique, qui a pris des positions «inamicales» envers l'Algérie.

A l'issue de la visite qu'il a effectuée à certains établissements relevant de son secteur à Oran, le ministre a indiqué en réponse à une question d'un journaliste que «Farid Alilat est le bienvenu en Algérie comme citoyen algérien. Cependant, le magazine où il exerce n'est pas le bienvenu et en cas de changement de sa position, il sera bien accueilli».

M. Laagab a souligné que l'Algérie «n'a pas expulsé et n'expulsera aucun de ses enfants. A une époque où les pays

n'étaient pas en mesure de rapatrier leurs enfants, durant la pandémie sanitaire, l'Algérie a déployé des efforts considérables pour rapatrier tous ses enfants de diverses régions du monde et transférer gratuitement d'autres communautés arabes». Des pouvoirs publics pareils n'abandonnent jamais leurs enfants et la question ne le concerne pas en tant que citoyen algérien, mais plutôt le magazine Jeune Afrique où il exerce, qui a adopté des positions éditoriales hostiles à l'égard de l'Algérie. Ce média publie tantôt des informations incorrectes tantôt des informations exagérées, et n'évoque jamais tout ce qui est positif en Algérie», a-t-il souligné. «Farid Alilat est un citoyen algérien, mais en même temps il est journaliste dans un magazine indésirable, et lorsque ce média profite de sa nationalité algérienne et

s'immisce de manière sournoise dans l'exercice du travail journalistique, cela est inacceptable», a souligné le ministre, qui a expliqué que «séparer les deux est difficile, mais en tant qu'algérien, il est le bienvenu. Il exerce un travail journalistique pour son média, qui a choisi de prendre des positions hostiles à l'Algérie et ceci est intolérable».

Le ministre a ajouté «que nous avons environ 56 correspondants de 36 établissements médiatiques étrangers représentant 18 pays, et dans le cadre de la parution de différents textes d'application des nouvelles lois sur l'information, les portes restent ouvertes aux médias étrangers désirant désigner des correspondants en Algérie ou d'ouvrir des bureaux, dans le cadre de la loi algérienne et le respect mutuel».

## Le PDG du quotidien «El Djoumhuria» relevé de ses fonctions

**L**e ministre de la Communication, M. Mohamed Laagab a décidé, jeudi, de mettre fin aux fonctions du Président-directeur général du journal «El Djoumhuria», Mohamed Alem, après avoir constaté «plusieurs manquements et déséquilibres» dans la gestion de cet établissement médiatique, a indiqué un communiqué du ministère.

Dans le cadre de l'adaptation des insti-

tutions médiatiques à la nouvelle loi organique sur l'information du 27 août 2023, notamment la loi relative à la presse écrite et électronique, promulguée le 2 décembre 2023, le ministre de la Communication a décidé de mettre fin, séance tenante, aux fonctions du Président-directeur général du journal El Djoumhuria, Mohamed Alem.

## Chanegriha reçoit le président du Comité militaire de l'OTAN



**L**e Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a reçu, jeudi au siège de l'Etat-major de l'ANP, l'Amiral Rob Bauer, président du Comité militaire de l'OTAN qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

La cérémonie a été entamée par «le salut au drapeau national et un salut militaire adressé au Chef de la délégation hôte par les formations des différentes forces de l'ANP», précise la même source.

Ont pris part à cette cérémonie, «le Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de Forces et de la Gendarmerie nationale, les chefs de départements et des directeurs centraux du ministère de la Défense nationale et de l'Etat-major de l'ANP».

«Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation hôte, le Général d'Armée a souligné que la coopération entre l'Algérie et l'OTAN a permis l'instauration d'un partenariat solide et fructueux entre les deux parties, ainsi que la création d'une dynamique de concertation et de dialogue», note la même source.

«La coopération entre l'Algérie et l'OTAN, dans le cadre du dialogue méditerranéen, a terminé, en mars dernier, sa 24ème année, où elle a permis l'instauration d'un partenariat solide et fructueux entre les deux parties, ainsi que la création d'une dynamique de concertation et de dialogue, tel que le confirme votre visite aujourd'hui», a affirmé le communiqué.

Chef d'Etat-major de l'ANP. «Au chapitre de la coopération militaire qui constitue le socle de ce partenariat, une lecture attentive du bilan des activités réalisées durant ces dernières années, montre que la coopération militaire entre l'Algérie et l'OTAN a connu un essor qualitatif en termes de dialogue, de concertation et d'action», a-t-il ajouté.

Le Général d'Armée a souligné que «l'Algérie s'en tenait fermement à sa détermination souveraine et à l'exercice de sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national».

«Je tiens à rappeler que l'Algérie a consenti un lourd tribut pour son indépendance, tout au long de son parcours combattant, de 1830 à 1962, où 5.630.000 Algériens sont tombés en martyrs, dont 1.500.000 durant la Révolution du 1er novembre 1954. Ce sont ces sacrifices incommensurables qui ont présidé à l'adoption par l'Algérie de la politique de non alignement», a-t-il rappelé.

«Ainsi, l'Algérie, qui est fière de son passé et jalousement attachée à son indépendance, s'en tient fermement à sa décision souveraine et à l'exercice de sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire national», a-t-il soutenu.

A son tour, l'Amiral Rob Bauer «a salué le rôle pivot que joue l'Algérie dans la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région», relève le communiqué. A l'issue, les deux parties ont échangé des présents symboliques avant que le président du Comité militaire de l'OTAN ne signe le livre d'or de l'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, conclut le communiqué.

## Révision des programmes, cours particuliers Les réponses du ministre de l'Education

M.Aziza

**L**e processus de révision des programmes scolaires tant réclamé par les enseignants et les parents d'élèves ainsi que les partenaires sociaux a fait à priori son chemin, si l'on se réfère aux précisions faites par le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belaabed.

Le ministre a précisé, lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), jeudi dernier, dédiée aux questions orales adressées aux membres du Gouvernement, que « la révision des programmes scolaires a atteint un stade très avancé ». Et ce, souligne-t-il, tout en respectant « les référents religieux et national ».

Abordant les détails, M. Belaabed a affirmé que cette révision sera lancée dès la prochaine rentrée scolaire au niveau du cycle primaire. Avec l'objectif de l'allègement des programmes et du poids du cartable, ainsi que la réduction du nombre de matières. A l'exception « des matières liées à l'identité nationale, étant intangibles », précise-t-il. Ajoutant que le Conseil national des programmes s'attèle actuellement à la révision des programmes scolaires pour les adapter à la nouvelle ère que vit la société algérienne et aux avancées scientifiques et technologiques accélérées que connaît le monde, selon le ministre.

Et de rappeler que « cette révision est basée sur la feuille de route tracée par le ministère à l'effet de concrétiser les décisions et les orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment en ce qui concerne l'allègement des programmes scolaires, l'apprentissage des langues étrangères, la réduction du poids du cartable et la révision du calendrier des examens ».

Le ministre de l'Education, lors de sa récente visite dans la wilaya de Mostaganem, avait indiqué que l'allègement des programmes concerne en premier lieu la première et la deuxième années du primaire. Cette annonce a été bien

accueillie par certains syndicats du secteur, mais ces derniers ont réclamé d'aller au fond des choses avec une révision générale et globale des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement. Et revoir notamment les examens nationaux, précisément le baccalauréat.

Contacté par nos soins, l'ancienne vice-présidente de l'Association nationale des parents d'élèves Fatiha Bacha a affirmé qu'en tant que militante des droits des élèves, des parents d'élèves et des enseignants, « j'ai réclamé depuis 14 ans la refonte des programmes scolaires, notamment ceux du primaire ». Et de souligner « nous avons par le biais de l'association des parents d'élèves soulevé à maintes reprises la surcharge des programmes et ses conséquences sur le bien-être de l'élève et sur leur niveau ».

Elle a rappelé que depuis « la réduction de l'enseignement primaire d'une année, les difficultés commençaient à s'accumuler ». Précisant que cette réduction a été accentuée par une surcharge significative des programmes et une augmentation du nombre des matières, ce qui a entraîné des difficultés dans l'apprentissage chez les élèves. D'ailleurs, affirme-t-elle, même les enseignants étaient et sont toujours dans l'embarras.

Mme Bacha recommande de revenir à l'ancien système avec 6 années d'enseignement au primaire, en donnant ainsi à l'élève le temps d'apprendre à lire, à écrire et à calculer.

Et en lui donnant le temps d'apprendre à travers des activités attractives pour lui faire aimer l'école.

Elle dira « que les programmes d'enseignement aujourd'hui sont si condensés et si compliqués pour un enfant qui n'a pas dépassé 10 ans ». Et d'affirmer en outre qu'il y a aussi « beaucoup d'évaluation et beaucoup de compositions pour des enfants ».

Et d'ouvrir une parenthèse pour réclamer « une certaine liberté qui doit être donnée aux enseignants afin que ces derniers puissent choisir la méthode

d'enseignement, la plus adaptée à leurs élèves ». Notre interlocutrice a affirmé que l'allègement des programmes est attendu par les parents d'élèves mais, dit-elle, on doit revoir les programmes dans leur globalité. Et de revoir l'examen du bac vis-à-vis pour ce qui est du nombre de jours et de sa nature. Autrement dit, il faut aller vers le bac spécialisé.

### LA SURCHARGE DES PROGRAMMES FAVORISE LE RECOURS AUX COURS PARTICULIERS

Le ministre de l'Education a dans ses réponses aux questions au niveau du Parlement, relatives aux cours particuliers donnés aux élèves, que cette activité « est illégale ». Et ce, par le fait qu'elle génère un profit non déclaré en plus d'être pratiquée dans des locaux anarchiques et non sécurisés, voire dans des garages.

Et d'affirmer que son département a pris « une batterie de mesures pour mettre fin à ce phénomène, à l'image de la sensibilisation des élèves et de leurs parents pour ne plus encourager ces cours et placer leur confiance en l'établissement scolaire qui demeure la seule structure habilitée à dispenser un enseignement de qualité », a-t-il souligné. En rappelant que les portes des établissements scolaires étaient ouvertes à tout moment pour dispenser des cours de soutien. Mme Bacha a affirmé, dans ce contexte, que cette question de cours particuliers doit être traitée à la source. En précisant qu'il faut aller au fond des choses pour connaître les vraies raisons qui poussent les parents d'élèves à orienter leurs enfants vers les cours de soutien. Elle dira que la surcharge des programmes serait derrière le recours aux cours particuliers. En précisant « les enseignants n'ont pas le temps pour tout donner et expliquer aux élèves le contenu des programmes en classe, et les élèves trouvent des difficultés à assimiler le volume des programmes assez important dans un volume horaire inadéquat par rapport à la taille de ces derniers ».

## Incident survenu à l'unité PMA La production du complexe d'El Hadjar pas affectée

**L**e ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a souligné, jeudi à Annaba, que "l'activité de production du complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba) se poursuivait normalement", car, a-t-il expliqué, "le complexe n'a pas été affecté par l'incident survenu en début de semaine à l'unité PMA (préparation des matières et agglomérés)". Le ministre a précisé, lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du complexe, tenue dans le cadre d'une visite inopinée, que "l'activité de production se déroulait normalement, l'usine disposant de stocks suffisants de produits semi-finis pour couvrir l'activité des unités de production jusqu'à ce que les dommages ayant affecté le système d'extraction de poussière soient réparés". "Des mesures proactives ont été prises pour assurer la poursuite normale de l'activité de production du complexe sidérurgique d'El Hadjar tout au long de la période de réparation", a-t-il également assuré.

Il a également indiqué que des instructions ont été données aux responsables du complexe à l'effet "d'accélérer la réparation des dommages causés au système d'extraction des poussières afin d'assurer le retour de la production au niveau de la zone chaude". Il a également souligné que "le plus important était la poursuite de l'activité de production du complexe, lui permettant ainsi de respecter ses obligations de production stratégique orientée vers l'approvisionnement de projets vitaux". Le ministre a rappelé, dans le même contexte, que le com-

plex sidérurgique d'El Hadjar était en voie d'"obtenir des résultats positifs en matière de production, grâce à la mobilisation des cadres et des travailleurs, et au changement des mentalités et, partant, des modes de gestion, dans le cadre du programme de travail initialement arrêté". Il a ajouté que le même complexe faisait l'objet d'"un suivi au plus haut niveau, afin de lui permettre de consolider sa place en matière de production sidérurgique".

A la suite de la conférence de presse du ministre, à laquelle ont assisté les responsables du groupe Sider et du complexe sidérurgique, une visite a été organisée dans les unités de production de l'usine où le ministre s'est enquise des activités de production. Il est à noter que l'incident qui s'était produit au niveau de l'unité PMA, affectant le système d'extraction de poussière, n'a provoqué que l'arrêt de l'activité de production dans les unités de la zone chaude, les autres unités n'ont pas été touchées par l'incident.

## En une semaine Reddition d'un terroriste et arrestation de 10 éléments de soutien

**U**n terroriste s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar, en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et des munitions, alors que 10 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'opérations distinctes à travers le pays, durant la période du 10 au 17 avril 2024, indique un bilan opérationnel rendu public, jeudi, par le ministère de la Défense nationale (MDN).

«Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multi-forme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période du 10 au 17 avril 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et «grâce aux efforts des unités de l'ANP, le terroriste dénommé A. Aïssa alias Abou Youcef s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar en 6ème RM, en sa possession un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres effets. Dans le même contexte, des détachements de l'ANP ont arrêté 10 éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le pays».

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organi-

## Alger Création de sociétés-écrans: un réseau démantelé

**L**es services de la sûreté de la wilaya d'Alger ont démantelé un réseau criminel ayant créé 24 sociétés-écrans, et récupéré 7 véhicules et de faux documents administratifs et fiscaux, a indiqué mercredi un communiqué de ce corps constitué.

Suite à l'exploitation d'informations faisant état de l'usurpation par un gérant d'une société (un septuagénaire) de plusieurs identités pour effectuer des transactions bancaires suspectes, les éléments de la police judiciaire ont lancé des investigations ayant permis l'identification du principal suspect et de ses as-

# COMMUNICATION

WILAYA DE TIARET  
Direction de la jeunesse et des sports  
NIF : 099014015034927

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

## AVIS DE CONCOURS D'ARCHITECTURE NATIONAL RESTREINT

N° : .../2024

La Direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Tiaret, lance un avis de concours d'architecture National restreint relatif à l'Etude pour la réalisation et équipement d'une Piscine de Proximité à Medroussa.

Le présent avis de concours d'architecture National restreint est destiné aux

- 1- Architectes agréés seuls ou en groupement solidaire (Architecte/Architecte) (Architecte /Ingénieur génie civil ).
- 2- SCP (Architecte/Architecte) (Architecte /Ingénieur génie civil ).
- 3- Bureaux d'études publics.

### Capacité professionnelle :

Pour les architectes un agrément délivré par le CNOA de l'année en cours .

Pour les Ingénieurs un agrément délivré par le MHUV de l'année en cours .

-Et d'un protocole d'accord en cas de groupement solidaire (Architecte/Architecte) (Architecte /Ingénieur génie civil ).

et/ou statut en cas de société

Pour les bureaux d'études publics, justifier :

-Du statut d'entreprise public économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création ;

-Et de l'extrait du registre de commerce électronique portant code architecture (607009).

### A. Capacités techniques :

Références professionnelles : Avoir assuré la maîtrise d'œuvre d'un projet de catégorie B ou plus, ou 02 projets de catégorie A, et en adoptant, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement), ci-après :

Projet de logement	Équivalent en projet d'équipement
Projet ≤50 logts	Équipement de cat «A».
50<Projet≤150 logts	Équipement de cat «B».
150<Projet≤1000 logts	Équipement de cat «C».
1000<Projet≤2000 logts	Équipement de cat «D».
Projet>2000 logts	Équipement de cat «E».

N.B: Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution sans limitation de délais délivrées par les maîtres d'ouvrage publics :

### Moyens humains :

Disposant d'un minimum de personnel, justifié par les CV, les diplômes, l'état nominatif CNAS et les certificats ou attestations de travail pour :

- Un chef de projet architecte ou un ingénieur dans les métiers du bâtiment (03 ans d'expérience minimum).
- L'architecte agréé ou le mandataire en cas de groupement solidaire ne peut pas faire partie de l'équipe permanente, il sera sujet notation
- lors de l'évaluation de l'offre technique.

Seule l'expérience supérieure ou égale à celle exigée dans le dossier de candidature sera prise en considération lors de l'évaluation de l'offre technique.

### Moyens matériels :

• Justifier de l'adresse professionnelle du siège du bureau de l'architecte (acte de propriété, contrat de location).

Dans le cadre d'un groupement solidaire :

Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement solidaire, conformément aux articles 37, 57 et 81 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Le groupement momentané d'architectes et Ingénierie civile agréés, ou en société civile professionnelle d'architectes agréés, et doivent intervenir sous forme de groupement solidaire.

Les capacités des candidats en groupement solidaire momentané sont prises en compte dans leur globalité, sous réserve de l'existence d'une relation juridique liant les membres de ce groupement solidaire, sous forme d'un protocole d'accord signé entre les parties concernées. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement solidaire dans le dossier des charges.

**NB:** Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le dossier des charges auprès de la DJS de Tiaret et le dépôt se fera au niveau de la Jeunesse et des Sports Route d'Alger (siège EX DAS) -Tiaret.

Les candidats sont invités dans une 1<sup>re</sup> phase, à remettre uniquement les plis des dossiers de candidatures. Après l'ouverture des plis des dossiers de candidatures et leurs évaluations, seuls les candidats pré sélectionnés, sont invités par l'avis de presse à remettre les plis de l'offre technique, des prestations et de l'offre financière. L'offre technique et l'offre financière doivent être insérées dans des enveloppes séparées et cachetées , indiquant la dénomination du bureau d'études , l'objet de l'appel au concours, le numéro de l'appel une enveloppe cachetée et anonyme, indiquant l'objet de l'appel au concours, le numéro de l'appel au concours ainsi que la mention « offre de prestations ». Ces 03 enveloppes doivent être mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, qui porte : l'objet de l'appel au concours, le numéro de l'appel au concours et la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

Les plis doivent être déposés auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tiaret à l'adresse sus indiquée avec la mention :

A Monsieur le Directeur de la jeunesse et des sports.

(Concours d'architecture national restreint N°. 03/2024)

Maîtrise d'œuvre Etude pour la Réalisation et équipement d'une Piscine de Proximité à Medroussa

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

### Contenu du dossier :

#### A/ Dossier de candidature :

1. Une déclaration de candidature selon modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité selon modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet ;
3. Tout document permettant de justifier et d'évaluer les capacités des candidats tel que mentionné à l'article 03 du dossier des charges (Instructions aux soumissionnaires).

Toutes les pièces administratives demandées doivent être valides.

#### B/ OFFRE TECHNIQUE :

1. La déclaration à soucrire, selon modèle ci-joint, renseignée, datée, signée par le candidat et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif : permettant d'évaluer l'offre technique du candidat, en matière de :
- Organisation (Note décrivant l'organisation de l'équipe de la phase étude).
- Moyens humains à mettre à la disposition du projet, accompagné d'un engagement du maître d'œuvre : à mettre à la disposition du projet le personnel concerné et ce conformément à l'arrêté n°04 du 12 janvier 2017 fixant le profil des intervenants dans la composition des équipes en fonction de la complexité de l'ouvrage.
- Moyens matériels à mettre à la disposition du projet.
3. Le cahier des charges paraphé sur toutes ses pages, portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

#### C/ OFFRE DES PRESTATIONS :

##### C-1 Pièces graphiques sous format A0.

- Plan de situation à l'échelle appropriée.
- Plan d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès, la voirie, les circulations, les stationnements à l'échelle appropriée (1/200, 1/500\*).
- Plan indiquant le traitement paysager, mobilier.
- Plan masse à l'échelle appropriée (1/200\*, 1/500\*).
- Les vues en plan aménagées et sommairement cotées des différents niveaux à l'échelle (1/100\*, 1/200\*).
- Les coupes sommairement cotées et façades à l'échelle appropriée (1/100\*, 1/200\*).
- Perspectives et croquis illustrant l'ambiance et l'image du projet.
- Vue exométrique de l'ensemble.
- Schémas des réseaux sommaires.

Tout autre document (Image de synthèse 3D ...etc.) nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

##### C-2 Pièces écrites

- En plus des pièces graphiques citées ci-dessus le candidat doit présenter les pièces écrites en langue nationale ou en langue française suivantes :
- Une note explicative de la partie architecturale, une explication argumentée des points de vue de son inscription dans le site, de sa valeur d'usage et de ses options techniques et esthétiques
  - Un tableau récapitulatif des surfaces du projet avec indication de l'affection des locaux, de leur nombre, des surfaces utiles unitaires et des surfaces utiles totales.
  - Un rapport de présentation du projet : justifiant la partie d'aménagement et architectural, la programmation, les surfaces, le coût des travaux.
  - Tableau Un tableau comparatif des surfaces faisant apparaître les surfaces utiles des entités fonctionnelles et les surfaces du programme
  - Organisation (en relation avec la réalisation).

**NB:** L'ensemble des prestations cités ci-dessus doivent être anonymes et présentés à l'échelle sus-indiquée sur papier blanc de format A0 au nombre de 05 planches maximum avec une fiche technique (plus de 05 planches l'offre sera rejetée).

##### C-3 Enveloppe de l'anonymat

Elle contient l'identification du candidat (Le nom, la raison sociale, Numéro de portable, Numéro de téléphone fixe, le numéro de fax, Email s'il existe et l'adresse de la personne physique ou morale du candidat ainsi que le code du bureau d'études qui devra être constitué de Six « 0 » chiffres).

**D/ OFFRE FINANCIÈRE :** l'offre financière comprendra :

1. La lettre de soumission, selon modèle joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le candidat .
2. Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe), l'offre financière ne doit faire référence à aucun rabais.

**NB:** Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations, sous peine de rejet de l'offre.

##### E/ Retrait et dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Tiaret à l'adresse sus indiquée avec la mention :

A Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des sports.

(Concours d'architecture national restreint N°. 03/2024)

Maîtrise d'œuvre Etude pour la Réalisation et équipement d'une Piscine de Proximité à Medroussa

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

**En 1<sup>re</sup> phase :** Les bureaux d'études sont invités à remettre leurs offres de candidature (uniquement) dans un délai de 08 jours à compter de la 1<sup>re</sup> partie de l'avis du concours national d'architecture restreint dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP conformément à l'article 66 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 11h00.

**En 2<sup>nd</sup> phase :** Les candidats présélectionnés lors de la 1<sup>re</sup> phase seront invités à remettre leurs offres techniques, de prestation et financières dans un délai de 20 jours à compter de la date d'invitation( l'invitation sera par un avis de presse et aussi par tous les moyens mentionnés dans la fiche de renseignement et les coordonnées de candidat dans la page 32 du cahier des charges )

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 11h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera reportée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure indiquée ci-dessus.

L'ouverture des plis se déroulera au niveau du siège de la DJS de Tiaret en séance publique le même jour de la date de dépôt des offres à 11h00.

La durée de validité des offres est limitée à 118 jours

**Le Directeur de la Jeunesse et des sports**

ANEPE N° 2431004944 Le Quotidien d'Oran 20/04/2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SAIDA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

## CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT

N° .../2024

La direction des équipements publics de la Wilaya de Saida lance un concours national d'architecture restreint pour : Étude Et Suivi Pour La Réalisation d'une école primaire N°01 type 02 au niveau du site des (2200 LPL + 2829 LLV) Hai Salem POS 11, Commune de Saida, wilaya de SAIDA (Cités d'habitat intégrées 2024)

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des équipements publics de la wilaya de Saida cité Hai Salam II

Les offres doivent être déposées accompagnées des pièces réglementaires énumérées ci-après :

**Le soumissionnaire doit présenter uniquement le dossier de candidature et après sa pré-qualification sera inviter à compléter son offre par Offre Technique + Offre des Prestations + Offre Financière**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique, une offre de prestations et une offre financière, comme suit:

### Le dossier de candidature comprend :

- 1- Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 2- Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 3- Une copie du statut pour les personnes morales;
- 4- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément à l'article 03, ci-dessus.

### Et avant les conditions de éligibilités cités comme suit :

#### A: Capacité professionnelle :

Pour les bureaux d'études privés agréés ou architecte agréé, justifiant :

- De l'agrément de l'année en cours ;
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).

Pour les bureaux d'études publics, justifiant :

- De l'agrément de l'année en cours (2024);
- De statut d'entreprise public économique (EPE)
- D'un protocole d'accord ou d'un contrat avec un architecte agréé salariés ou associé.
- Et de l'extrait du registre de commerce portant code architecture (607009).

#### B: Capacité financière :

Avoir un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égale à celui calculé comme suit :

EF x TMO x 0.1

- EF : Enveloppe financière du projet ;
- TMO : Taux de la maîtrise d'œuvre selon la catégorie du projet fixé par le DE 16-224

En prenant en compte le chiffre d'affaire moyen des trois dernières années (2020-2021

## Tlemcen

# Appel à de «vraies solutions» pour la restauration du patrimoine

**Chaque année, la ville de Tlemcen invite le grand public à découvrir (ou redécouvrir) son riche patrimoine historique durant tout un mois et ce, à l'occasion de la journée internationale des monuments (le 18 avril) et la journée internationale des musées (le 18 mai).**

**Khaled Boumediene**

**L**e coup d'envoi de cet événement culturel, organisé cette année, sous le slogan «La préservation du patrimoine matériel et immatériel lors des catastrophes et conflits armés», a été donné, jeudi, par le wali de Tlemcen, Youcef Bechlaoui, au niveau du musée d'art et d'histoire de la ville de Tlemcen. À cette occasion, le directeur de la culture et des arts, Amine Boudefla et le directeur de cet établissement culturel, Noureddine Benazza, ont, tour à tour, présenté de larges explications sur la collection archéologique de ce musée datant de la préhistoire, passant par la période romaine où Tlemcen s'appelait Pomaria, l'époque musulmane où diverses dynasties et civilisations se sont succédé, dont la dynastie Zianide, durant laquelle Tlemcen a atteint son apogée en matière d'arts et de sciences. Ce musée emblématique utilise les nouvelles technologies dont des écrans de projection tactiles devant permettre une visite virtuelle bien détaillée des vestiges et monuments, des différentes pièces exposées, des collections des beaux-arts, des arts traditionnels, archéologiques et ethnographiques.

Accompagné du président de l'APW, Djilali Bensaoula, des autorités locales, des députés, ainsi que les directeurs des quatre musées spécialisés et de la bibliothèque de lecture publique, les représentants d'associations de la société civile et de nombreux artistes, le premier responsable de la wilaya s'est rendu ensuite au quartier traditionnel de Bab Ziri, qui abrite entre ses murs des monuments et bâtiments historiques reflétant parfaitement le mode d'organisation culturelle et sociale de la famille tlemcénienne d'autrefois. A ce titre, il a exhorté les élus locaux, les acteurs du secteur de l'urbanisme et du patrimoine et toutes les catégories de la société, à envisager de vraies solutions et perspectives pour la restauration, la préservation et la revitalisation des maisons traditionnelles de cette médina historique de Tlemcen. Selon Amine Boudefla, « un grand espace a été récupéré par le secteur de la culture, afin de construire une maison témoin abritant un musée et des lieux d'hôte pour les visiteurs de grand pan de la médina, qui constituera également un point de départ pour le circuit touristique de Tlemcen. Il s'agit aussi de sauvegarder les éléments architecturaux

des maisons traditionnelles de ce quartier où se trouve la maison de l'historien El Maqari ».

Par ailleurs, le palais de la culture « Abdelkrim Dali », a abrité diverses expositions de peintures et des monuments, bâtiments historiques, mosquées et minarets hors du commun, valorisant le patrimoine algérien, palestinien et du Sahara occidental. Selon M. Boudefla, une reconstitution 3D sera réalisée prochainement pour reprendre les deux mosquées de Ghaza complètement rasées par les sionistes. En outre, des stands de calligraphie arabe, de manuscrits et d'archéologie musulmane de Tlemcen et de sa région, ont permis aux petits et grands de découvrir le riche potentiel artistique et du savoir très intéressant d'une histoire et d'une civilisation deux fois millénaire de Tlemcen et ce, en présence de l'inspecteur de la wilaya, Abdelkader Zaoui, autorités locales de Mansourah et membres de l'APW.

A noter que près de 380 étudiants d'Alger se sont associés à cette manifestation du patrimoine, pour mieux apprendre Tlemcen et visiter les quatre musées spécialisés de la wilaya et tous les sites et monuments culturels et historiques.

## L'alimentation en eau perturbée



Plusieurs communes de la wilaya de Tlemcen connaissent des perturbations en matière d'approvisionnement en eau potable suite à des travaux de maintenance, a indiqué, mercredi, un communiqué de l'Algérienne des eaux (ADE).

La même source a indiqué que ces travaux périodiques sont effectués par la société chargée de la gestion de la station de dessalement de la commune de Honaine,

entre le 16 et le 30 avril en cours, ce qui conduit à réduire la quantité d'eau potable produite par cette station pour passer d'une capacité de 200.000 mètres cubes à 180.000 mètres cubes par jour, durant cette période, de réduire le nombre d'horaires d'alimentation des citoyens et de retarder légèrement l'opération de distribution.

Le même communiqué a souligné que la perturbation dans l'approvisionnement en eau, depuis

mardi, concerne les communes de Tlemcen, Mansourah, Honaïne, Beni Khaled, Beni Ouarsous, Fillaoucène, Sebaa Chouikh, Aïn Youcef, El F'houl, El Hennaya, Beni Mester, Chetouane, Ameyer, Ouled Mimoun, Ben-skrane et Sidi El Abdehi.

L'alimentation en eau potable reprendra de manière régulière, immédiatement après l'achèvement des travaux de maintenance, a-t-on assuré de même source.

## Relizane

### Coupure d'eau dans deux communes

Les communes de Mediouna et Beni Zentis, dans la wilaya de Relizane, enregistrent une suspension de l'approvisionnement en eau potable, en raison de la turbidité des eaux, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE).

La cellule de communication de

la même unité a expliqué que cette suspension de l'approvisionnement en eau potable est due au degré élevé de turbidité de l'eau du barrage «Kramis», situé dans la wilaya de Mostaganem et alimentant les deux communes précitées.

La même unité a indiqué que les précipitations enregistrées dans la

région ont rendu l'eau du barrage boueuse, augmentant sa turbidité. L'Unité de l'ADE a rassuré les habitants des communes de Relizane que l'opération de l'alimentation en eau potable reprendra après la diminution du degré de turbidité des eaux du barrage précité.

## Aïn Temouchent

### Un réseau de passeurs démantelé

Les services de la Gendarmerie nationale d'Aïn Temouchent ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans l'organisation des traversées clandestines par mer et ont procédé à l'arrestation de 8 individus, a-t-on appris jeudi auprès de ce corps de sécurité.

Agissant sur informations parvenues à la brigade de recherche de la gendarmerie nationale d'Aïn Temouchent, en collaboration avec les garde-côtes du port de Beni Saf, l'opération a permis d'arrêter un groupe criminel, pris en flagrant délit, sur une plage non surveillée, dans la commune de Terga.

L'intervention a permis l'arrestation de 8 individus, âgés entre 20 et 40 ans, a précisé la cellule de communication du gouvernement territorial de la Gendarmerie nationale d'Aïn Temouchent.

L'opération s'est soldée également par la saisie d'une em-

barchette de pêche dotée d'un moteur de 40 chevaux, de huit bidons d'essence, d'une somme de 205 euros et de quatre téléphones portables, selon la même source.

Les investigations menées par les services de la gendarmerie nationale, dans la même affaire, ont révélé la présence de trois organisateurs de traversées clandestines au sein du même réseau criminel, qui ont été arrêtés.

Après avoir accompli l'ensemble des procédures judiciaires, les suspects seront présentés devant les autorités judiciaires territorialement compétentes pour trafic illicite de migrants, dans d'une bande criminelle organisée, sortie illégale du territoire national, mise en danger de la sécurité des personnes, délit de vol qualifié sous couvert de l'obscurité et non dénonciation de crime, a ajouté la même source.

## Mascara

### Plus de 11 milliards DA pour des projets

Une enveloppe financière de l'ordre de 11,2 milliards DA a été consacrée à la concrétisation de 377 nouveaux projets de développement dans la wilaya de Mascara, a-t-on appris, jeudi, du wali Farid Mohammedi.

Lors des travaux de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), le wali a souligné qu'une enveloppe financière de 11,2 milliards DA a été débloquée, dans le cadre des différents programmes de développement de l'exercice en cours, et dont le montant sera affecté à la concrétisation de 377 nouveaux projets de développement dans différents secteurs, signalant que la wilaya a connu, depuis le début de l'année en cours, un bond qualitatif, en attirant et diversifiant des sources de financement pour la prise en charge des programmes de développement.

Dans le même contexte, il a souligné que les dotations financières destinées à la mise en œuvre des différentes opérations de développement de la wilaya ont connu cette année une augmentation par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle la wilaya avait bénéficié de budgets financiers estimés à 9,1 milliards DA.

Par ailleurs, le responsable de l'exécutif de la wilaya a révélé que la wilaya a, récemment, bénéficié de 2.200 logements de

différents types et de 3.000 aides à l'habitat rural, qui absorberont le déficit enregistré dans les différentes formules de logements dans la région, expliquant que ces nouveaux logements ont fait l'objet d'un premier lot inscrit par le ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, qui font partie de son programme pour cette année.

Il a souligné que 3.625 logements de différentes formules, à travers différentes communes de la wilaya, ont été réparties en 2023, dont 2.000 logements publics locatifs, promotionnels aidés (LPA) et 1.610 aides à l'habitat rural.

Par ailleurs, M. Mohammedi a annoncé qu'un investissement de 700 millions DA, au titre du programme sectoriel de l'exercice en cours, est consacré au financement de projets d'aménagement urbain, à travers les grandes villes de la wilaya, à l'instar de Mascara, Mohammadia, Tighennif, Sig, Ghriss et Bouhanifia.

L'ordre du jour des travaux de la session ordinaire de l'APW, baptisé au nom du cheikh Mustapha Remassi, porte sur un bilan des activités des secteurs de la wilaya de l'exercice écoulé, un rapport de numérisation des différentes instances et entreprises publiques, outre un autre de la direction de la protection civile sur le plan de wilaya de l'organisation des secours.

## Tiaret

### L'école «Seddik Benyahia» célèbre son centenaire

**El-Houari Dilmî**

Ils sont venus, ils sont tous là... Il y avait une grosse dose d'émotion mardi à l'école «Seddik Benyahia» de Aïn Dzirat dans la wilaya de Tiaret. Les anciens élèves de cette école, créée en 1923, se sont retrouvés à l'occasion de la célébration du centenaire de cette prestigieuse école primaire, qui a formé des générations entières de cadres de la nation dans divers domaines comme la médecine, la politique ou encore l'enseignement universitaire. Devenues aujourd'hui des temples grises, à l'image de Laïd Guen-

douz et Kaouel Meguenni, professeur de médecine au CHU de Tlemcen, différentes générations qui ont fait les bancs de l'école primaire «Seddik Benyahia» se sont échangées de vieux souvenirs, les yeux embués par l'émotion, mais aussi par le souvenir d'anciens collègues disparus. Une belle tente dressée pour l'occasion a accueilli les convives nombreux à partager un repas dans une ambiance bon enfant. Les anciens élèves de l'école «Seddik Benyahia» venus de plusieurs coins du pays, se sont entendus pour se rencontrer à nouveau le 5 juillet de chaque année.

## Un site de 3 hectares récupéré 138 familles de Aïn El Turck relogées à Oued Tlélat

K. Assia

Pas moins de 138 familles occupant le bidonville à Haï Nasser dans la localité de Aïn El Turck ont été relogées avant-hier à Oued Tlélat, au grand soulagement des bénéficiaires de ce programme qui entre dans l'éradication de l'habitat précaire. Cette opération pilotée par le chef de daïra et le maire de Aïn El Turck, les élus locaux et les services de la police a vu la mobilisation de tous les moyens humains et matériels pour garantir son bon déroulement de sorte qu'une fois les familles relogées, les autorités locales ont procédé à la démolition de ces habitations illicites, une véritable plaie du fait que ces maisons de fortune n'étaient raccordées à aucun réseau d'assainissement d'où le danger encouru pour ses occupants. De même que ces habitats précaires étaient raccordés

illicitemment au réseau électrique, un manque à gagner pour Sonelgaz et aussi un danger pour toute la zone.

Sur ce, ce relogement constitue un soulagement pour les familles qui vivaient dans des conditions déplorables et aussi pour les autorités locales qui ont déployé plusieurs engins pour la démolition et l'enlèvement de tous les débris. Ceci a permis de récupérer un site de 3 hectares, un acquis considérable pour le foncier de la ville. Par ailleurs, en février dernier, un quota de 2.500 logements toutes formules confondues a été distribué à travers plusieurs daïras de la wilaya d'Oran. Celui-ci comprend une tranche de 1.116 logements publics locatifs LPL destinés aux demandeurs de la formule dite à points, 1.120 logements sociaux destinés aux occupants du vieux bâti dont les immeubles sont classés dans la catégorie rouge et aussi aux

occupants des bidonvilles. Outre le logement public locatif, il a été procédé à la distribution de 264 logements LPA. Le chef de l'exécutif avait souligné, à l'occasion que ce quota de 2.500 logements a touché toutes les daïras dont 500 logements publics locatifs à Gdyel, Misserghine et aussi la commune d'Oran.

Dans la continuité de ces opérations, le wali d'Oran a indiqué qu'après le relogement de 1.300 familles de Ras El Aïn au pôle urbain de Oued Tlélat et la démolition des constructions illicites, il sera procédé prochainement au relogement d'une seconde tranche de 800 familles toujours de Ras El Aïn ce qui portera le nombre global de logements distribués au profit des familles de Ras El Aïn à 2.100. Ces relogements vont se poursuivre jusqu'à l'éradication du dernier bidonville ou habitation vétuste à promis le chef de l'exécutif.

### Démolition des constructions illicites, revêtement de parking, hygiène... Des instructions pour améliorer le cadre de vie à Arzew

J. Boukraa

ors d'une réunion du conseil exécutif de la wilaya tenue fin de semaine et présidée par le wali, plusieurs mesures ont été annoncées pour améliorer divers aspects de la vie à Arzew. Suite à la présentation de la situation environnementale à Arzew par la directrice de l'environnement, M. Saïd Sayoud a souligné la nécessité d'intensifier les efforts de nettoyage et de surveillance quotidienne de l'environnement. Il a insisté sur l'urgence d'agir et a donné des instructions au directeur de l'urbanisme, de l'ingénierie et de la construction pour préparer une étude sur la réhabilitation du jardin public du quartier El Mohgoun. De plus, le wali a demandé au directeur

des travaux publics de reprendre le revêtement des parkings des plages. Il a également ordonné au président de l'Assemblée populaire communale d'Arzew de démolir les constructions illicites le long des plages de la commune et de poursuivre en justice ceux qui enfreignent la loi sur la propriété de l'Etat. En outre, le wali a insisté sur la nécessité de confisquer les bateaux abandonnés, soulignant l'importance de maintenir un environnement côtier propre et sûr pour les résidents et les visiteurs.

Une présentation de la société algérienne de technologie de l'information et de la communication «SITAM» a également été faite lors de la réunion. La société a présenté une application dans le domaine de la santé, visant à fournir

des solutions et des secours d'urgence en priorisant les cas nécessitant une intervention rapide, en facilitant le travail des médecins grâce à des outils numériques, en organisant et en surveillant les processus d'accueil des patients, et en assurant une communication efficace. Enfin, une présentation sur la couverture sanitaire pendant les heures de travail et les week-ends a été faite par le directeur de la santé mettant en évidence la carte sanitaire des hôpitaux, des cliniques polyvalentes et des salles de traitement à travers la wilaya. Le wali a salué les efforts déployés par les responsables du secteur de la santé et l'ensemble du personnel pour fournir un service optimal et garantir la couverture sanitaire de tous les citoyens.

### Sonelgaz Direction de Distribution d'Oran 659 millions de dinars de factures impayées

S.M.

Les créances détenues par la direction de la distribution de l'électricité et du gaz du centre d'Oran qui gère les deux communes de Bir El Djir et le chef-lieu de la wilaya auprès des abonnés ont atteint fin mars dernier 659 millions de dinars, selon la cellule de communication de cette direction qui avertit les retardataires qu'une vaste campagne de recouvrement des dettes vient d'être lancée par les services techniques de la Sonelgaz. La même source déplore une progression soutenue estimée à 46% des dettes durant cette année par rapport à l'exercice précédent où les créances étaient de 450 millions de dinars. Cette situation est essentiellement causée par le «retard de certains consommateurs dans le règle-

ment de leurs factures de consommation d'électricité et de gaz».

«Après que la société Sonelgaz avait décidé de suspendre le recouvrement des créances pendant le mois sacré du Ramadan afin de soulager ses clients ordinaires des frais de facturation de la consommation d'énergie, la direction de la distribution d'Oran informe ses clients que le recouvrement reprendra pour les résidents des deux communes d'Oran et de Bir El Djir. La valeur de ces dettes s'élevait à 659 millions de dinars algériens à la fin du mois de mars 2024, enregistrant une augmentation de 46% par rapport à celle enregistrée à la fin de l'année précédente, qui était estimée à 450 millions de dinars algériens. Pour régler les factures de consommation d'électricité et de gaz et bénéficier des facilités disponibles, et afin

d'éviter l'accumulation de dettes, la société met à la disposition de ses clients différentes méthodes de paiement pour régler les factures facilement et en toute sécurité : le paiement dans n'importe quel bureau de poste à travers le pays, le paiement électronique par carte bancaire sans frais en liquide dans n'importe quelle agence commerciale à travers le pays ou le paiement sans aucun effort de déplacement par carte bancaire via le site www.sonelgaz.dz», signale notre source. La Sonelgaz souligne également que le règlement des factures impayées va assurer «la disponibilité de liquidités» pour la société ce qui devra «garantir la continuité des revenus de toutes les parties prenantes de sa chaîne d'activités, afin de fournir un service de qualité et de garantir sa pérennité aux citoyens».

### Lutte contre l'émigration clandestine 13 passeurs dont des Marocains arrêtés

K. Assia

13 individus dont certains sont de nationalité marocaine et composant un réseau activant dans l'organisation des traversées clandestines via la mer vers l'étranger ont été arrêtés par les services de la police judiciaire de la 7<sup>e</sup> sûreté urbaine. En effet, l'exploitation des informations indiquant que des individus occupaient une habitation illicite pour organiser les embarquements clandestins a permis aux enquêteurs de localiser le maison et d'identifier les personnes impliquées. Les policiers ont procédé à une perquisition ordonnée par le tribunal d'Oran et une fois sur les lieux, ils ont arrêté les 13 passeurs et membres de ce réseau et ont saisi un montant de 33.000 dinars. Ils seront présentés au tribunal pour organisation de traversées clandestines et non dénonciation d'émigration clandestine.



## Claire Fontaine Démolition de 10 garages à bateaux illicites



J. Boukraa

rel de la région. Cette action constitue également un avertissement pour ceux qui cherchent à occuper illégalement les espaces publics.

Dans une démarche proactive pour restaurer l'intégrité de son littoral, la municipalité de Aïn El Turck a entrepris la semaine passée une action décisive : la démolition de dix garages illicites à la plage Claire Fontaine. Cette initiative, menée sous la supervision du maire et avec la participation des autorités locales, vise à éliminer les constructions non autorisées qui dégradent le paysage côtier. Cette action revêt une importance capitale pour faire respecter la loi et préserver l'environnement naturel.

### Deux individus arrêtés Plus de 26 kg de kif et 1.440 comprimés psychotropes saisis

K. Assia

La lutte contre la commercialisation des stupéfiants avec la saisie avant-hier de plus de 26 kg et 1.440 comprimés psychotropes par les services de la sûreté d'Oran.

En effet, les éléments de la brigade spécialisée dans la lutte contre le trafic des stupéfiants de la police judiciaire ont réussi à mettre la main sur un réseau de crime organisé composé de deux individus et dont l'un d'entre eux est activement recherché par la justice. Cette opération de qualité a été effectuée après le travail mené sur le terrain et la

bonne exploitation du renseignement indiquant que des individus utilisaient une maison comme un lieu de stockage et de vente de drogue. Sur ce, un important plan est mis en place et la perquisition ordonnée par le tribunal d'Es-Séjnia a permis aux enquêteurs d'arrêter les membres de ce réseau et de saisir 26 kg et 500 gr de kif traité, 1.440 comprimés psychotropes de marque Pregabalin 300 mg et une moto volée qu'ils utilisaient dans la vente des stupéfiants. Ils ont été présentés, jeudi, au tribunal pour association de malfaiteurs, détention et commercialisation de stupéfiants.

### Découverte du corps sans vie d'une femme à Aïn El Turck Les 4 présumés auteurs de l'homicide volontaire arrêtés

K. Assia

Le corps sans vie d'une femme est découvert dans son domicile sis à Aïn El Turck. Les premières investigations lancées et en se basant sur l'exploitation des données techniques et les caméras de surveillance, les enquêteurs sont parvenus à identifier les auteurs et à les arrêter. Les policiers ont récupéré le véhicule qu'ils ont dérobé à la victime. Ils seront présentés au tribunal pour association de malfaiteurs, homicide volontaire et vol.

**ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER**  
**ABDERRAHMANE Soundous**, 16 ans, Cité Amir BOUZID Med, 51 ans, Les Planteurs  
**GHERIB Mustapha Kamel**, 60 ans, El Barki YATOU Ahmed, 94 ans, Oran

**Horaires des prières pour Oran et ses environs**

11 chouel 1445				
El Fedjr 04h53	Dohr 13h02	Assar 16h45	Maghreb 19h45	Icha 21h08



## Equipe nationale Vladimir Petkovic poursuit sa prospection

M. Zeggai

Poursuivant sa mission de travail chez les clubs de la Ligue 1, le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, n'a pas chômé ces derniers temps pour aller rendre visite à plusieurs formations de l'élite. Contrairement à l'ancien sélectionneur national, Djamel Belmadi, le nouvel entraîneur national veut s'impliquer dans le développement du football local en effectuant une large prospection et des échanges avec les entraîneurs des seize équipes de l'élite, selon le contrat établi avec la FAF. Ainsi donc, la tournée chez les clubs se poursuit pour Vladimir Petkovic et ses proches collaborateurs, Davide Morandi, Nabil Neghiz, Pao-

lo Rongoni. Après avoir rendu visite au MCO après avoir assisté au match CSC-ESBA en quarts de finale de la Coupe d'Algérie à Oran, le sélectionneur Vladimir a rendu visite à l'ASO Chlef et discuté avec l'entraîneur Cherif Hadjar. Ensuite, le staff technique des Verts a fait une virée chez le Paradou AC avec au programme une visite à l'académie du PAC.

Le sélectionneur national s'est longuement entretenu avec les responsables du club paciste avant de rencontrer la JS Saoura en stage à Alger à Ben Aknoun pour suivre de près la séance d'entraînement de la formation sudiste.

Il a fait de même chez l'ES Ben Aknoun avant d'aller assister au derby CRB-PAC.

### Tournoi de l'UNAF (U17) - Nul entre l'Algérie et le Maroc

## Le président de la FAF, Walid Sadi, préside la cérémonie d'ouverture

M. Z.

Le président de la FAF, Walid Sadi, a présidé la cérémonie d'ouverture du Tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) (U17), à Alger, en présence de l'ensemble de l'exécutif de l'instance nord-africaine. «Le président de l'UNAF, Gamal Allam, a accordé à Walid Sadi l'opportunité de présider cette ouverture.

En sa qualité également de vice-président de l'UNAF, Walid Sadi a souhaité la bienvenue à toutes les équipes participantes, espérant que ce tournoi contribuera à la progression des joueurs», précise la même source. Quatre sélections nationales,

l'Algérie (pays hôte), la Tunisie, l'Egypte, la Libye et le Maroc participent à ce tournoi. «Cette cérémonie protocolaire s'est déroulée en présence du directeur exécutif de l'UNAF, Mahmoud Hammami, ainsi que des chefs de délégation des équipes engagées dans le tournoi. Cette réunion illustre l'importance du sport comme vecteur de rassemblement et de coopération régionale, offrant ainsi une plateforme propice aux échanges culturels et à la consolidation des liens entre les nations nord-africaines», a précisé la FAF. La sélection algérienne, dirigée sur le banc par Aziz Lahoussine, a débuté le tournoi face au Maroc alors que la Tunisie a rencon-

tré l'Egypte. La Libye a été exempté lors de cette première journée. Les deux matches se sont achevés sur un score nul d'un but partout. Le deuxième round aura lieu aujourd'hui avec deux rencontres au stade Omar Hamadi. La première au stade Omar Hamadi entre la Tunisie et le Maroc et la seconde se jouera entre l'Egypte et la Libye. L'équipe nationale algérienne sera exempté avant de rencontrer la Tunisie après-demain lundi. A noter que le premier sera déclaré champion de ce tournoi où l'on a noté la présence de Karim Ziani et Antar Yahia, les deux ex-internationaux algériens, qui ont assisté à la cérémonie d'ouverture.

## Coupe d'Algérie MCA-CSC à huis clos à Oran, une louable initiative

M. Z.

Compte tenu de la rivalité des fans des deux équipes, le match MCA-CSC, prévu le 23 avril au stade Miloud-Hadefi d'Oran, comptant pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie, se jouera à huis clos. C'est la décision prise par les responsables des clubs concernés qui ont donné leur accord avant même le tirage au sort. En effet, le président de la FAF, Walid Sadi, a réuni les présidents des clubs qualifiés aux demi-finales, et ce, «pour les sensibiliser à déployer davantage d'efforts pour promouvoir l'esprit sportif, le fair-play et le respect, pour que cette compétition populaire demeure une fête pour le football national et reflète une image positive de notre discipline», précise l'instance fédérale sur son site officiel.

Selon notre source, un PV a été établi et signé par les présents à ce conclave pour éviter tout malentendu. Profitant de la présence des clubs qualifiés au carré d'as, les conditions d'organisation des rencontres ont été également débattues avec un esprit de responsabilité et sagesse pour garantir la réussite de la compétition, mais aussi la préservation de l'ordre public. «Il a été donc convenu d'un commun accord de domicilier les rencontres dans des terrains neutres conformément au règlement de la compétition, avec des mesures appropriées». Lors de cette réunion, le président de la FAF a lancé un appel aux présidents des clubs «pour les encourager à cet effet à initier des actions concrètes d'apaisement parmi les supporters et faire face au phénomène de violence totalement étranger aux valeurs du sport», précise-t-on dans le même communiqué.

La décision de faire jouer cette affiche explosive à huis clos a été accueillie avec beaucoup de satisfaction, et ce, pour éviter le scénario des regrettables incidents survenus en 2018.

Pour rappel, une décision interdisant les supporters du Mouloudia à faire le déplacement à Constantine et les Sanafirs à Alger. Depuis, ces deux formations jouent sans la présence du public des visiteurs. En somme, une décision pleine de sagesse et une initiative qui honore ses auteurs. Par ailleurs, la deuxième demi-finale mettra aux prises le CRB et l'USMA au stade Nelson-Mandela de Baraki dans un match considéré comme une finale avant la lettre.

## Ligue 2 Lourde sanction pour l'entraîneur adjoint de l'USM Annaba

S. R.

La commission de discipline de la LNFA a prononcé de lourdes sanctions lors de sa dernière réunion après le traitement des affaires de la dernière journée des deux groupes. Un an de suspension dont six mois avec sursis pour l'entraîneur adjoint de l'USM Annaba, Noureddine Maroc, pour «voie de fait envers adversaire, sans lésion corporelle», a précisé la LNFA. Comportement inexplicable pour certains techniciens, censés donner l'exemple à leurs joueurs, n'est-ce pas ? Cette sanction a été rehaussée d'une amende de 30.000 DA. Par ailleurs, plusieurs joueurs ont été sévèrement sanctionnés par la commission de discipline de la LNFA. Ainsi donc, Yacine Bounasla (O. Médéa) s'est vu infliger quatre matchs de suspensions dont deux avec

sursis, en plus d'une amende de 25.000 DA «pour comportement antisportif envers officiel de match» lors du match SC-OM.

D'autres sanctions ont été prononcées, dont les plus importantes ont été celles de Hicham Belkaroui (ASMO) et Adel Djerrar (NAHD) qui ont pris trois matchs de suspension chacun, dont un avec sursis, «pour bagarre». Mousa Boukhenna (ESM), lui, s'est vu infliger une suspension de trois matchs de suspensions, dont un avec sursis, plus 15.000 DA d'amende «pour voie de fait envers adversaire, sans lésion corporelle», lors du derby ESM-JSMT. Pour sa part, Djelloul Bouteldji (WAB) a été suspendu pour deux matchs de suspension ferme «pour faute grave», lors de la défaite à domicile de son équipe face au WA Mostaganem. A propos du joueur du JSM Tiaret, Adda

### Verts d'Europe

## Bentaleb éliminé, Aouar qualifié, Bennacer dans le doute



M. Z.

Lors des matches retour des quarts de finale d'Europa League et de Conférence League, les internationaux algériens ont connu des fortunes diverses. En Conférence League, le LOSC de Nabil Bentaleb et Adam Ounas a été éliminé vu son aventure en quarts de finale par les Anglais d'Aston Villa aux tirs aux buts. Bentaleb a raté sa tentative. Après avoir réussi à mener par 2 à 0 et se diriger vers la qualification, Aston Villa est parvenu à réduire la marque et obliger les deux équipes à recourir aux penalties. L'international algérien Bentaleb et son capitaine ont raté leurs tirs et c'est Aston Villa qui a com-

posé son billet pour les demi-finales. A noter que l'autre international algérien Adam Ounas est resté sur le banc des remplaçants. En revanche, Houssem Aouar et l'AS Roma se sont qualifiés au dernier carré de l'Europa League aux dépens de l'AC Milan dans un match qui a connu une sortie prématurée de Bennacer à la 39'.

Coup dur pour l'international algérien dont le niveau a trop régressé depuis son retour de la dernière CAN en Côte d'Ivoire. Le remplacement de Bennacer a étonné de nombreux observateurs. Inexplicable situation d'un joueur qui a atteint un niveau mondial et convoité par de nombreux grands clubs d'Europe. Toujours à

propos des Verts, Riyad Mahrez sera de retour en équipe nationale après avoir demandé d'être exempté du dernier stage du mois de mars.

C'est du moins l'information qui circule avec insistance ces derniers temps. Ainsi donc, l'ancien joueur de City compte bien retrouver les Verts en juin prochain pour la reprise des éliminatoires du Mondial et atteindre la barre des 100 caps internationales, lui, qui en compte 94. Selon ses proches, Mahrez est déterminé à disputer le Mondial 2026 en Amérique du Nord.

C'est de bon augure pour l'avenir de l'EN mais à condition qu'il confirme son statut de leader du groupe.

## Tébessa, Souk Ahras

### L'eau des barrages d'El Tarf à la rescoussse

**Le projet portant transferts d'eau depuis les barrages de la wilaya d'El Tarf permettra d'assurer la sécurité hydrique dans les wilayas de Tébessa et de Souk Ahras, et fournira un volume suffisant pour l'activité du projet de phosphate intégré, a déclaré, jeudi à Tébessa, le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal.**

S'exprimant devant les médias, en marge du lancement du projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable (AEP) de la commune de Cheria (96.000 habitants), M. Derbal a précisé que le projet de transfert de l'eau des barrages de la Meksa, de Bougous et de Boukhroufa, situés dans la wilaya d'El Tarf, vers le barrage d'Ouldjet Mellègue (Tébessa), «soutiendra l'AEP des communes des wilayas de Tébessa et de Souk Ahras, en leur fournissant un volume suffisant, en plus de répondre aux besoins du projet de phosphate intégré de phosphate».

Lors de son inspection du barrage d'Ouldjet Mellègue, situé à hauteur des limites administratives des wilayas de Tébessa et de Souk Ahras, et dont le taux de remplissage avoisine les 91 % (142 millions de m<sup>3</sup> emmagasinés), le ministre, accompagné des autorités locales des deux wilayas, s'est en-

quis de l'étude de ce projet structurant qui vise à transférer un volume important d'eau des barrages de la wilaya d'El Tarf vers le barrage d'Ouldjet Mellègue aussitôt après l'achèvement de la pose de conduites sur un linéaire de 143 km, et la réception des réservoirs et des stations de pompage.

M. Derbal a souligné qu'en attendant la réalisation de ce «grand projet», ses services ont pris une série de mesures urgentes pour débarrasser la wilaya de Tébessa des «insuffisances majeures» qui pénalisent les citoyens en matière d'AEP.

Le ministre a également présidé, au second jour de cette visite de travail entamée la veille au soir, l'inauguration d'une station d'épuration des eaux usées dans la zone d'El Meridj, d'une capacité de 30 litres par seconde, au profit de la commune d'Ouenza, qui compte plus de 67.000 habitants. Il a annoncé, dans la foulée, d'autres opérations

de soutien à l'AEP de cette commune, au premier rang desquelles un accord pour l'augmentation de la capacité de stockage de la station inaugurée, et pour la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées dans cette même commune. Le ministre de l'Hydraulique avait entamé sa visite dans la wilaya, mercredi soir, en inspectant la station d'épuration des eaux usées d'Aïn Zerrouk, située à 9 km du chef-lieu de wilaya, d'une capacité de traitement de 48.000 m<sup>3</sup>/jour, opérationnelle depuis quelques mois pour alimenter en eaux recyclées le projet de périmètre irrigué de 3.000 hectares partagé par les communes de Tébessa, de Hammamet et de Boulhaf Dir. Mercredi, M. Derbal avait présidé une séance de travail qui a regroupé, au siège de la wilaya, des cadres du secteur de l'hydraulique, des professionnels du secteur agricole et des acteurs de la société civile.

## Constantine

### Entrée en production prochaine de 14 projets d'investissement

Quatorze (14) projets d'investissement privé dans la wilaya de Constantine vont entrer en production «prochainement», a déclaré jeudi le wali, A.Sayouda. S'exprimant lors d'une cérémonie d'attribution des décisions de changement d'activités et de statuts juridiques des entreprises en faveur des investisseurs, le même responsable a précisé que l'opération s'inscrit dans le cadre des directives et des instructions du président de la République,

M. Abdelmadjid Tebboune visant la relance et l'encouragement de l'investissement tout en contribuant à assurer le développement économique du pays.

Une fois entrés en exploitation, ces nouveaux projets répartis sur plusieurs communes, permettront

de générer plus de 3.550 nouveaux postes d'emploi permanents, en faveur de jeunes chômeurs, a encore fait savoir le chef de l'exécutif local.

L'ensemble des dossiers relatifs à la création de ces projets, a été traité par un comité de wilaya chargé du suivi, d'assainissement et de concrétisation sur le terrain des projets d'investissement et de prendre en charge les préoccupations, et les obstacles auxquels des promoteurs sont confrontés.

Ce comité a été installé récemment et ce, conformément à la loi 17/23 du 23 novembre 2023 fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, a-t-il noté.

Présidé par le wali, ce comité de suivi et d'assainissement de projets d'investissement, est composé de plusieurs partenaires du secteur industriel en l'occurrence les directions des domaines, de cadastre, de l'environnement, du tourisme et de l'artisanat et de l'industrie en plus de l'agence nationale de promotion de l'investissement, a affirmé à l'APS de son côté, le directeur de l'industrie, Ahmed Louha.

Ces projets qui permettront de booster le secteur industriel, concernent différents secteurs dont l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique, l'agroalimentaire, les services, les industries de transformation et l'industrie chimique, a indiqué M. Louha, soulignant que 3 autres projets sont en phase d'étude.

## Batna

### 88 tonnes de fibres de Polyester exportées vers la Turquie

Le coup d'envoi d'une opération d'exportation d'une cargaison de 88 tonnes de fibres synthétiques (Polyester) vers la Turquie a été donné, mercredi soir dans la zone d'activité de la wilaya déléguée de Barika, en présence du ministre de la Formation et de l'enseignement professionnels, Yacine Merabi.

Selon les explications fournies par les gérants de la Société privée «El Feth», qui fabrique cette

fibre synthétique, à l'intention du ministre qui effectuait une visite de travail dans la wilaya de Batna, cette cargaison, chargée dans quatre conteneurs, constitue un «produit fini» pour l'exportateur et un produit «semi-fin» par le partenaire Turc.

Les dirigeants de la société exportatrice ont également expliqué au ministre, qui s'était enquis au passage des conditions d'appren-

tissage des stagiaires en formation dans cette unité, qu'El Feth, se compose de 4 unités de production spécialisées dans la fabrication de plaques d'éponge, de fibres synthétiques, de matelas, ainsi que dans la transformation et le recyclage du plastique.

Il a également été souligné que la matière première utilisée par l'entreprise pour la production de fibres synthétiques est «100 % algérienne», et que des exportations ont été effectuées, jusqu'à présent, vers plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

#### Horaires des prières pour Alger et ses environs

II chouel 1445				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
04h34	12h47	16h30	19h31	20h55



## Boumerdès

### Déviation de la circulation au niveau de l'échangeur de Benrahmoune

L'Algérienne des autoroutes (ADA) a annoncé, jeudi dans un communiqué, la déviation temporaire de la circulation routière au niveau de l'échangeur de Benrahmoune vers la rocade de Boudouaou à partir de dimanche en raison des travaux de maintenance.

«Dans le cadre des travaux d'entretien des joints de chaussées des ponts endommagés au niveau de l'autoroute, les services de l'ADA de la région Centre ont programmé des travaux d'entretien des joints de chaussées des trois (3) ponts de l'échangeur de Benrahmoune vers la rocade de Boudouaou «A 102» à partir de dimanche 21 avril 2024 pour une durée d'un mois avec une cadence accélérée de 10 jours/pont», a précisé le communiqué.

Une entreprise privée de travaux publics spécialisée en la matière a été mobilisée, a fait savoir l'ADA, ajoutant que «le lancement des travaux dans cette période à cet important

axe autoroutier vise à éviter leur programmation dans la saison estivale qui connaît un dense trafic».

L'ADA a également assuré dans son communiqué, qu'elle avait pris toutes les dispositions indispensables à la facilitation du trafic routier.

Ainsi, conformément aux recommandations de la Commission de sécurité routière de la wilaya de Boumerdès et en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale (GN), l'ADA a fait savoir qu'elle allait recourir à un détournement temporaire du trafic routier selon le programme suivant: le pont C2V en direction de Boumerdès, le détournement du trafic routier vers Boudouaou via la RN 05 (10 jours), le pont C1C, en direction d'Alger, le détournement du trafic vers la RN 5 (10 jours) et enfin le pont C3V en direction de Boudouaou connaitra le détournement du trafic vers l'échangeur de Boumerdès (10 jours).

## Jijel

### Une bande de cambrioleurs démantelée

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Jijel ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans le cambriolage et ont récupéré une grande quantité d'objets volés, a indiqué jeudi un communiqué de ce corps constitué.

«Les éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale d'El Aouana ont procédé, avec l'appui de la Division de la police technique de la sûreté nationale et d'une équipe cynotechnique, au démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le cambriolage qui semait la terreur parmi les riverains», précise la même

source. L'opération a permis «l'arrestation des suspects, âgés entre 20 et 45 ans, avec la saisie d'un véhicule utilisé pour commettre les cambriolages».

«Plusieurs objets volés ont été récupérés, notamment des équipements électroménagers, des meubles et autres objets volés dans le cadre de nombreuses affaires enregistrées sur le territoire de la wilaya de Jijel».

Les mis en cause seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Jijel après achèvement des procédures légales, conclut le communiqué.

## Bouira

### Deux morts et deux blessés dans deux accidents de la route

Farid Haddouche

Les éléments de la protection civile sont intervenus jeudi après-midi à la suite d'un accident de la circulation survenu sur la route nationale n°18, à la hauteur du village Saïd Abid. Une collision entre un camion et un véhicule léger a fait un mort et 2 blessés. Ces derniers ont reçu les premiers soins de

ce des urgences de l'hôpital Mohamed Boudiaf de Bouira. La dépouille de la victime a été admise à la morgue.

Par ailleurs, les éléments de la protection civile sont intervenus dans un autre accident de la route. Un camion a percuté un homme sur la route nationale n°15, à l'entrée de la commune de Chorfa. L'accident a entraîné la mort de la victime âgée de 84 ans.

#### Horaires des prières pour Constantine et ses environs

II chouel 1445				
El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
04h22	12h33	16h16	19h17	20h40



## Palestine: l'effacement Le poids de l'historiographie

**«L'histoire et l'historiographie ne devraient pas nécessairement être écrites, exclusivement ou essentiellement, par les vainqueurs»**  
Nur Masalha,  
«1948 and After»  
Par Mazouzi Mohamed\*

L'Histoire finira toujours par trouver des scribes dévoués, malgré dans l'art de fabriquer les mythes nécessaires dont la Nation a besoin pour se construire, transfigurer son réel, préparer sa grandeur ainsi que tous les alibis et prétextes dont elle aura besoin dans sa lutte pour apaiser les consciences et légitimer l'innommable. L'Université hébraïque de Jérusalem ainsi que d'autres relais politiques, institutionnels et financiers, en Israël et dans le monde, auront pour mission de confectionner à l'Etat sioniste un Roman national sur mesure qui lui permettra d'agir odieusement dans l'ombre et dans l'impunité la plus totale. Israël a toujours raison et Israël ne peut se tromper. «Les mythes qu'Israël a forgés pendant la formation de l'Etat se sont consolidés jusqu'à devenir un impénétrable et dangereux bouclier idéologique»<sup>(1)</sup> L'historiographie officielle sioniste ne pouvait de toute évidence éclore, agir, s'imposer et en fine mystifier l'Histoire d'Israël qu'en instrumentalisant la mémoire des pogroms et celle de la Shoah.

L'Université hébraïque de Jérusalem sera un acteur décisif dans la manufacture du paradigme mythologico-religieux et nationaliste sioniste (Socialisation, identité, judéité, judaïsme millénaire...) au service d'un Etat dont toutes les actions passées et futures paraîtront, pour les israéliens et au monde entier, se déployer dans un cadre moral, politique et juridique irréprochable. Israël n'a jamais été satisfait de la partition de 1947 qui ne convenait guère aux projets démesurés du Grand (Eretz Israël), il laissera penser aux israéliens et au reste d'un monde culpabilisé par la Shoah que son existence demeure toujours précaire au milieu de ces Arabes irrémédiablement hostiles, ce qui justifiera impérativement une réponse de la part des sionistes selon les méthodes qu'il jugeront appropriées mais dont les véritables desseins ne seront dévoilés à personne. On n'en parlera ni dans les médias ni dans les manuels scolaires ni dans les discours politiques.

Le monde entier, dans l'ignorance la plus totale, donnera à Israël un blanc-seing pour la réalisation de ses projets funestes. Rescapé de la Shoah, personne n'en voudra à Israël d'effacer les Palestiniens, il s'agissait d'une question d'ordre existentiel. La Solution finale version sioniste se met alors en place. On lui donnera le nom du « Plan Dalet ». Tout ce qui a été méthodiquement fomenté par Israël depuis 1948 répondait aux impératifs de ce « Plan », contesté par certains et confirmé par d'autres. Cette feuille de route sioniste dont l'objectif essentiel était de vider la Palestine des Palestiniens en usant de tous les moyens, les plus illégaux et les plus criminels aboutira inéluctablement et de la manière la plus pernicieuse à une épuration ethnique des Palestiniens, processus qui se poursuit jusqu'à nos jours. Que s'est-il réellement passé en 1948 ? Pour les Israéliens ça invoque la célébration d'une journée mémorable : celle de la déclaration d'indépendance et de la naissance de leur nouvel Etat. Pour les Palestiniens, cette année tristement mé-



morable, évoquera le début du désastre : La Nakba de 1948. Départ volontaire ou forcé, Transfert, expulsion, épuration ethnique... c'est au milieu d'une confrontation extrêmement violente mais qui passera quand même inaperçue (Historiographie officielle / Nouveaux Historiens israéliens et Historiens palestiniens) que l'on verra se dégager une réécriture de l'histoire plus sérieuse, objective, scientifique et qui se propose de fournir des réponses plus ou moins consensuelles.

Suite à l'ouverture en 1978 des archives d'Etat israéliennes et britanniques, sous la férule du nouveau courant historiographique post-sioniste, beaucoup de vérités accablantes viendront dévoiler la monstruosité d'un Etat sioniste qui n'a jamais sincèrement œuvré pour la Paix ou une coexistence pacifique.

C'est précisément sur ces mythes et ces crimes dissimulés que porteront les recherches des nouveaux Historiens israéliens. Le travail quasi encyclopédique effectué dans ce domaine par des Historiens palestiniens émérites qui ont réagi assez tôt à la question de la Nakba sera assez important. On fera tout pour nuancer ou discréder cette Historiographie dissidente révisionniste qui allait porter un coup dur à l'Historiographie officielle et à l'image d'Israël.

Ce nouveau courant historiographique israélien s'attlera à remettre en cause tout ce qui a été dit, écrit, faussement propagé, enseigné par Israël. L'Historien Simha Flapan sera parmi les premiers à déconstruire plusieurs mythes israéliens qui seront évoqués également par ses pairs ainsi que par les Historiens palestiniens : à savoir que l'exode des Palestiniens n'a jamais été une décision collective qui obéissait à des ordres donnés par différents leaders arabes.

Haaretz : » Il y a des circonstances dans l'histoire qui justifient la purification ethnique. Je sais que ce terme est complètement négatif dans le discours du XXe siècle, mais quand vous avez le choix entre la purification ethnique et le génocide, l'annihilation de votre peuple, je préfère la purification ethnique ».

Pourtant tout le monde savait qu'il n'y avait aucune menace réellement alarmante [génocide et annihilation d'Israël] de la part des Palestiniens et des pays arabes qui pouvait justifier cette purification ethnique. Le Mythe de la menace arabe sera battu en brèche et l'Historien Benny Morris le savait fort bien. On pourrait expliquer son revirement spectaculaire par les dures représailles administratives dont il a fait l'objet de la part des autorités israéliennes et des Historiens de l'ancienne école. L'Historien Ilan Pappe sera celui qui donnera le coup de grâce à cette Historiographie sioniste miteuse au service d'une idéologie colonialiste et génocidaire. Il sera catégorique : il y a bien eu en 1948 dans le cadre d'un Plan Dalet un « Nettoyage ethnique et un plan global d'expulsion »<sup>(4)</sup>. On ne peut que s'étonner en constatant le manque d'intérêt accordé à des publications académiques aussi déterminantes dans ce conflit israélo-palestinien qui dure depuis 76 ans, le mépris et l'indifférence accordés à ces révélations produites par ce nouveau courant historiographique nous renseigne sur cette idéologie occidentale monolithique irrémédiablement colonialiste déjà condamnée par l'Intellectuel Edward W.Said. La France reste l'un des pays les plus compromis et les plus imperméables à l'égard de toutes publications susceptibles de froisser les pays dont elle a promis une allégeance inconditionnelle (Etats-Unis, Israël).

L'Historien et journaliste français Dominique Vidal, consterné de voir qu'une contribution historiographique aussi importante pour la compréhension des événements fondateurs du Proche-Orient contemporain ne soit disponible qu'en anglais et en hébreu et reste inaccessible au public francophone durant des années, décide alors de publier deux livres<sup>5</sup> qui constituent une synthèse de toute cette nouvelle Historiographie israélienne. Les publications de Dominique Vidal pousseront à une ouverture en matière d'édition qui contribuera largement à faire lire au lecteur francophone des vérités qui ont été la source de très graves méprises et d'injustices commises à l'égard du peuple palestinien.

Par ailleurs, on peut fièrement affirmer que les Historiens palestiniens ont entamé assez tôt cette prodigieuse action de préservation de la mémoire et de déconstruction de l'historiographie sioniste. Pendant plus de cinquante ans, le récit de cette destruction programmée du peuple palestinien a été nié en Occident. Des études sérieuses, écrites dans les qua-

tre décennies qui on suivi la Nakba existent cependant. On trouvera une somme considérable d'ouvrages (bibliographie sérieuse) écrits en langue arabe qui ne seront jamais traduits ni en Anglais ni en Français. Le travail des Historiens palestiniens s'avère plus fourni, global, méthodique et exhaustif que celui des Historiens israéliens. L'Historiographie palestinienne aura l'avantage de consulter différentes sources (en plus de l'Anglais et de l'Hébreu) notamment les plus précieuses celles en arabe (orales, visuelles ou écrites), elle englobera des recherches rigoureuses établies par d'éminents Historiens au niveau des archives déclassifiées israéliennes et britanniques, les anciennes publications d'auteurs victimes contemporaines du drame comme celle de l'historien Mustafa Murad Dabbagh<sup>(6)</sup>, un ouvrage en dix volumes (7570 pages) qui constitue une véritable encyclopédie du pays perdu ou l'œuvre monumentale de Aref al-Aref<sup>7</sup> qui rend compte village par village des drames de la guerre et de l'exode. Ce livre, malgré plus de cinq décennies écoulées depuis sa rédaction, reste pour différentes raisons, l'une des références arabes les plus importantes et les plus fiables sur la Nakba de 1948, en raison de la contemporanéité de son auteur avec la Nakba, de sa présence quotidienne dans le milieu du drame et de son enregistrement précis d'une quantité sans précédent de récits des événements. Parmi les Historiens palestiniens les plus éminents qui ont traité du projet programmé de l'expulsion des Palestiniens voire de l'épuration ethnique, on peut citer Walid Khalidi et Nur Masalha. Les études de Walid Khalidi se sont échelonnées sur près de trente ans (publiées sur une période qui s'étend de 1959 à 1993)<sup>(8)</sup> et constituent la contribution palestinienne la plus précoce et la plus rigoureuse à l'histoziographie de la Nakba. Il abordera la fameuse question du « Plan Dalet » et son incidence directe sur l'Expulsion des Palestiniens.

Des ouvrages comme ceux de M.M. al-Dabbagh [1966] ou de W. Khalidi [1992] compileront, sous forme d'encyclopédie, des données historiques, démographiques, géographiques et écologiques sur les villages détruits et disparus tout en les situant sur une carte. L'ouvrage de Walid Khalidi, All That Remains<sup>(9)</sup>,

demeure un guide essentiel pour qui veut mesurer l'ampleur de la catastrophe de 1948. L'Historien Nur Masalha effectuera laborieusement un travail remarquable ; il abordera quasiment toutes les questions à commencer par la plus importante qui est celle du « Transfert »<sup>(10)</sup> des Palestiniens ; à travers des preuves et des documents qu'il a utilisés, dont la plupart sont en hébreu, il confirme que les idées de déportation ont accompagné le projet sioniste depuis sa création et étaient au cœur même de sa doctrine. Dans son livre paru en 2012 « The Palestine Nakba: Decolonising History, Narrating the Subaltern, Reclaiming Memory », Masalha démontre comment l'expulsion du peuple palestinien sera immédiatement suivie par un terrible « Mémoricide » qui consistera en l'effacement physique des traces matérielles de son histoire, de ses archives et de ses noms de lieux, et la négation même de son existence.

Face à la polémique inextricable entre les courants historiographiques israéliens au sujet de la Nakba de 1948, du Plan Dalet et de la politique sioniste d'effacement (corrélativement ou pas à ce Plan D), seule la sinistre réalité palestinienne sera à même de confirmer l'acte prémedité qui sera exécuté par la suite : La destruction immédiate des centaines de villages, le refus du droit au retour et la confiscation des territoires palestiniens au profit de l'état israélien, la politique maffieuse de l'implantation ininterrompue de colonies illégales, l'opération de plantation des forêts et des parcs sur les ruines des anciens villages et sites palestiniens, étape cruciale dans ce double processus Spoliation/Mémoricide, la politique d'apartheid, le blocus de Gaza, les assassinats et détentions arbitraires par une justice d'exception, les discriminations sociales de toutes sortes... En définitive et pour ne citer que ces faits, on ne peut nier cette farouche détermination sioniste qui visait sur les bases d'une idéologie et d'un plan préconçu étatiques (avant ou à posteriori du Plan de partage de 1947) de se débarrasser diligemment et définitivement des Palestiniens [transfert/épuration ethnique]. Le Génocide que subit Gaza depuis le 7 Octobre 2023 n'est que le prolongement de ce Plan démoniaque.

\*Universitaire

1\_ Simha Flapan, « The Birth of Israel : Myths and Realities », New York, Pantheon, 1987, p. 8.

2\_ Ibid., p.86

3\_ Benny Morris, « The Birth of the Palestinian Refugee Problem », 1947-1949, p. 286.

4\_ « Le problème des réfugiés palestiniens est né de la guerre, non d'un dessin, juif ou arabe. Il fut essentiellement une conséquence dérivée des peurs et des longs et difficiles combats... »

5\_ Ilan Pappe, « Le nettoyage ethnique de la Palestine », Fayard, 2006

6\_ Dominique Vidal et Joseph Alagazy, « Le Péché Originel d'Israël. L'Expulsion Des Palestiniens Revisée Par Les Nouveaux Historiens Israéliens », Editions de l'Atelier, 1998.

-Dominique Vidal, Sébastien Boussois « Comment Israël expulsa les Palestiniens (1947-1949) », Éditions de l'Atelier, 2007

6\_ DABBAGH, M. M., « Biladuna Filastin » [Notre pays la Palestine], Beyrouth, 10 vol., 1966

7\_ AREF al-AREF, « Al-Nakba wa'l fidaus al-mafqud », 1947-1952, (La Catastrophe de Palestine et le Paradis perdu), Almatkaba Allassrya, Sidon , Liban , publié entre 1956 et 1959 ( 6 Vol.)

8\_ Walid Khalidi, « Nakba 1947-1948 », coll. Études Palestiniennes, Sindbad, 2012.

9\_ Walid Khalidi, « All That Remains : The Palestinian Villages Occupied and Depopulated by Israel in 1948 », Institute for Palestine Studies, Washington 1992

10\_ Masalha Nur «Expulsion of the Palestinians : The Concept of «Transfer» in Zionist Political Thought, 1882-1948 », Washington, D.C. Institute for Palestine Studies, 1992.

11\_ Masalha Nur, « The Palestine Nakba: Decolonising History, Narrating the Subaltern, Reclaiming Memory. », London, UK & New York, NY: Zed Books Ltd, 2012.

Kenya

## Le chef des armées et neuf responsables militaires tués dans un crash d'hélicoptère



**L**e chef des armées du Kenya, Francis Omondi Ogolla, et neuf autres responsables militaires ont été tués jeudi dans le crash d'un hélicoptère dans une région reculée de l'ouest du pays, a annoncé le président William Ruto.

«Aujourd'hui à 14H20, notre nation a vécu un tragique accident aérien dans la région de Sindar (...) dans le comté d'Elgeyo Marakwet. Je suis profondément attristé d'annoncer le décès du général Francis Omondi Ogolla, chef des Forces de défense kényanes», a déclaré le chef de l'Etat kényan à l'issue d'une réunion du Conseil de sécurité qu'il avait convoqué en urgence.

«Avec lui, lors de l'accident, se trouvaient onze autres vaillants militaires, neuf qui sont également décédés avec lui et deux survivants», a-t-il ajouté.

Ces responsables militaires étaient en visite dans cette région située à 400 kilomètres de Nairobi notamment pour «rendre visite aux troupes déployées dans le Rift Nord dans le cadre de l'opération Maliza Uhalifu», («mettre fin à la criminalité», en swahili) destinée à combattre les groupes de bandits qui y sévissent la terreur, a-t-il précisé.

L'accident a eu lieu alors qu'ils partaient inspecter les travaux de construction d'un centre de formation de recrues dans le comté voisin de Uasin Gishu. «Malheureusement, l'appareil s'est écrasé peu après le décollage», a déclaré William Ruto.

L'armée de l'air a dépêché une équipe d'enquêteurs pour établir les causes de l'accident.

Selon le président Ruto, les hauts gradés étaient à bord d'un hélicoptère Bell UH-1B, surnommé «Huey», un appareil développé dans les années 1950 et largement utilisé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam.

Des médias kényans ont indiqué qu'il s'agissait du cinquième accident d'hélicoptère militaire en 12 mois, les appareils étant souvent vieux et mal entretenus. En juin 2021, au moins 10 soldats ont été tués lorsque leur hélicoptère s'est écrasé au cours d'un exercice d'entraînement au sud de Nairobi.

### GÉNÉRAL QUATRE ÉTOILES

«Un éminent général quatre étoiles est tombé dans l'exercice de ses fonc-

tions et au service du pays», a poursuivi M. Ruto.

Le chef de l'Etat a également annoncé trois jours de deuil à partir de vendredi. Les corps des victimes, drapés dans des drapeaux kényans, ont été ramenés à Nairobi à bord d'un avion de l'armée de l'air jeudi en fin de journée, selon des images diffusées par la présidence.

Agé de 61 ans, Francis Omondi Ogolla avait été nommé à la tête des armées le 29 avril 2023 par le président Ruto.

Selon le règlement militaire kényan, le chef de la défense prend normalement sa retraite à 62 ans ou après quatre ans de service, en fonction de l'événement qui survient en premier.

Quelques semaines plus tard, M. Ruto avait défendu son choix, répondant à ceux qui, y compris dans son cercle proche, accusaient Francis Omondi Ogolla d'avoir tenté d'empêcher sa victoire à la présidentielle d'août 2022.

Le président de la commission électorale (IEBC) Wafula Chebukati avait affirmé que celui qui était alors numéro 2 des armées faisait partie d'un groupe de personnes lui ayant demandé de ne pas déclarer William Ruto vainqueur face à Raila Odinga.

«Quand j'ai regardé son CV, il était la meilleure personne pour être (un) général», a déclaré à la presse William Ruto. Passé par l'Ecole militaire de Paris et le National Defence College of Kenya, il avait commencé sa carrière en avril 1984 dans l'armée de l'air, selon le site du ministère kényan de la Défense.

L'ancien président Uhuru Kenyatta a salué dans un communiqué «non seulement un chef militaire accompli, mais aussi un patriote dévoué qui a consacré sa vie à servir et à protéger (le) pays».

Des messages de condoléances ont également été envoyés, entre autres, par l'Union africaine, le groupement régional d'Afrique de l'Est (IGAD) et les ambassades des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne au Kenya. «Cette perte n'est pas seulement ressentie par le Kenya, mais aussi par toute la région», a déclaré le secrétaire général de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, sur X.

Omondi Ogolla avait été le commandant de l'armée de l'air de 2018 à 2021.

Marié et père de deux enfants, il avait un petit-enfant.

## Les ravages de la dengue au Pérou, infections record au Brésil et en Argentine



«J'avais peur de perdre mes bébés», raconte Josselyn Caqui depuis son lit d'hôpital à Lima après avoir contracté la dengue, maladie virale qui, alimentée par le phénomène climatique El Niño, se propage comme jamais en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enceinte de quinze semaines de jumeaux, la jeune femme de 32 ans est hospitalisée depuis cinq jours à l'hôpital Sergio Bernales de la capitale péruvienne, où des dizaines de patients infectés sont traités chaque jour.

«Je ne sais pas comment j'ai été infectée. C'est horrible», confie-t-elle à l'AFP sous un ample rideau de tulle la protégeant de nouvelles piqûres de moustiques (*aedes aegypti*), responsables de la transmission du virus. La maladie, qui provoque une forte fièvre avec dans de rares cas une évolution vers une forme plus grave, ne se transmet pas d'homme à homme, mais chez les femmes enceintes, il existe un risque pour l'enfant.

Répandu dans les pays chauds, le virus sévit principalement dans les zones urbaines et semi-urbaines et cause 100 à 400 millions d'infections par an, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Fin mars, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a prévenu que l'Amérique latine et les Caraïbes devaient s'attendre à la pire saison de dengue jamais enregistrée.

En moins de trois mois depuis le début de l'année, les autorités sanitaires de la région ont recensé plus de 3,5 millions de cas et un millier de décès dus au virus.

Selon le ministère péruvien de la Santé, depuis le début de l'année 147 décès ont été causés par la dengue et plus de 155.000 cas ont été signalés dans le pays. Ces chiffres dépassent de loin les 39 décès et 34.000 cas signalés au cours de la même période en 2023.

La gravité de la situation a conduit le gouvernement à déclarer en février l'urgence sanitaire dans 20 des 25 régions du pays.

### PEUR POUR MA VIE

L'hôpital Sergio Bernales a ouvert un service adapté aux personnes infectées. Entre janvier et avril, il a traité 2.200 personnes, un chiffre en augmentation de plus de 200% par rapport à la même période en 2023. «J'ai eu peur pour ma vie, mais maintenant je suis un peu plus stable», assure Alonso Vergaray, un étudiant de 18 ans, qui a souffert d'une hémorragie à la gorge à cause du virus. «Je me suis tout d'un coup senti mal, je n'avais plus d'appétit ni de force», raconte Luis Camacho, un maçon de 60 ans, lui aussi hospitalisé.

La dengue frappe tout particulièrement la capitale de 10 millions d'habitants. «Nous sommes sur une courbe ascendante à Lima en raison de la densité de la population», a récemment souligné le ministre de la Santé César Vasquez au journal El Comercio.

Les températures élevées provoquées par le phénomène El Niño entre la mi-2023 et mars 2024 ont favorisé la propagation du virus. «Ce climat est propice à la reproduction du (moustique) *Aedes aegypti*», explique la spécialiste des maladies infectieuses Diamantina Moreno.

La augmentation du nombre d'infections se vérifie dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mais tout particulièrement au Brésil, au Paraguay et en Argentine, trois pays qui représentent 92% de la totalité des cas et 87% des morts, selon l'OMS.

Au Brésil, le nombre de cas au cours des cinq premières semaines de l'année a été multiplié par cinq par rapport à la même période en 2023. Le pays a lancé en février une campagne de vaccination gratuite contre la dengue, suite à l'explosion des cas. En Argentine, 129 décès dus à la maladie ont été enregistrés au cours du premier trimestre 2024, contre 13 au cours des trois premiers mois de l'année précédente. Conséquence, le pays souffre d'une pénurie de répulsif qui a confiné à l'hystérie avec des bousculades dans les supermarchés et des prix délirants sur internet pour s'en procurer.

## Royaume-Uni Les pénuries de médicaments atteignent des sommets

Les pénuries de médicaments ont bondi au Royaume-Uni ces deux dernières années, devenant une «nouvelle normalité» difficile à gérer pour les pharmacies, les médecins et les patients, souligne un rapport publié jeudi, qui constate que le Brexit a aggravé la situation. Antibiotiques, traitement de l'épilepsie, ou hormones de substitution prescrites aux femmes ménopausées... Le nombre de déclarations d'alertes de pénuries imminentées de médicaments a doublé en trois ans, passant de 648 en 2020 à 1.634 l'an dernier, selon cette étude menée par le

Nuffield Trust, un centre de réflexion spécialisé sur la santé.

«De plus en plus de patients à travers le Royaume-Uni voient leur pharmacien leur dire que leur traitement n'est pas disponible, ne sera peut-être pas disponible rapidement et ne sera probablement pas disponible dans aucune autre (pharmacie) à proximité», résume ainsi dans un communiqué Mark Dayan, du Nuffield Trust, qualifiant le phénomène de «choquant». Si les pénuries de médicaments sont un phénomène régulier dans l'ensemble des pays européens, du fait de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et des mesures collectives qui sont mises en place dans l'UE pour gérer les pénuries.

## APPARTEMENTS

■ A vendre un appartement F3, rdc, à Hassi Ameur, acté – Tél : 0696.50.82.62

## EMPLOIS

■ Agence de voyages, sise à Oran, (La Lofa) recrute un agent de voyage (femme) expérience dans le domaine obligatoire ; prière transmettre votre CV sur : hananeassal@outlook.fr

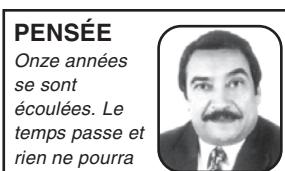
■ A Oran cherche une femme de ménage. Contacter : 0671.20.92.93

## VILLAS

■ Vds villas commerciales 150, 200 et 400 m<sup>2</sup> à Gambetta, Canastel, Sid Chahmi - 2 faç et 3 façades + vendus des terrains à Gambetta et Maraval 500 m<sup>2</sup> et plus – Tél : 0772.43.37.38 / 0771.96.03.86

## TERRAINS

■ A vendre terrain acté, 2 façades, à Canastel, Oran, sup 272 m<sup>2</sup> (22x12.5m) 0773.64.28.94



### PENSÉE

Onze années se sont écoulées. Le temps passe et rien ne pourra nous faire oublier ton absence, nous évoquant inlassablement tes souvenirs incensurables. La date de 20 avril 2023 restera à jamais gravée dans nos cœurs et nos esprits. Je demande à toutes les personnes qui ont côtoyé mon père ELANDALOUSSI Belmeh d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire. Repose en paix  
*Ton fils Habib*

## Famille à Oran

**Cherche : ➡ Une femme de ménage**

**Tél : 0562. 69. 64. 13**

## Société recrute

### ➡ Agent de sécurité

#### Conditions :

- Diplôme
- Expérience
- Résider à Oran ville

**Envoyer CV à offreemplois2024@gmail.com**

## HUISSIERS DE JUSTICE

محضرین قضائیین

لكل إعلاناتكم للبيع بالمخازن العلني في الجرائد الوطنية

Pour toutes vos publications de vos avis de vente aux enchères publiques  
Contactez-nous aux : 0555.05.90.10 Mail canalsurpub@yahoo.fr T/F 048.74.13.48 / 74.11.22

**CANAL SUR : Marketing & Publicité**

**Conception-Rédaction & Publication de vos annonces publicitaires dans la Presse**

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN  
DAIRA DE GDYEL  
COMMUNE DE GDYEL  
N° : 41.59./2024

## AVIS D'ADJUDICATIONS

par voie de concession pour le droit d'exploitation touristique pendant la saison estivale 2024

Le Président De L'assemblée populaire communale de Gdyel lance des adjudications par voie de concession pour le droit d'exploitation touristique pendant la saison estivale 2024 s'agissant des opérations suivantes :

- 1- Adjudication par concession pour le droit d'exploitation le stationnement au parking automobile et la gestion des sanitaires au niveau de la plage dechalis et avec mise à prix de 164.992,00DA par a moi.
- 2- Adjudication par concession pour le droit d'exploitation de stationnement au parking automobile et la gestion des sanitaires au niveau de la plage Ain defla et avec une mise à prix de 378.767,00DA par a mois.
- 3- Adjudication par concession pour le droit d'exploitation touristique (parasols et chaises) au niveau de la plage Ain defla (1<sup>ere</sup> tranche) et avec une mise à prix de 220.000,00 DA.
- 4- Adjudication par concession pour le droit d'exploitation touristique (parasols et chaises) au niveau de la plage Ain defla (2<sup>eme</sup> tranche) et avec une mise à prix de 110.000,00 DA.
- 5- Adjudication par concession pour le droit d'exploitation touristique (parasols et chaises) au niveau de la plage dechalis et avec une mise à prix de 165.000,00 DA.

Tout individu physique ou moral peut participer dans une ou plusieurs opérations d'adjudication en déposant leurs offres sous deux enveloppes distinctes, séparées et fermées.

La première enveloppe comporte le dossier technique constitué des documents suivants :

- 01- Demande de participation (déterminant l'objet de l'adjudication)
- 02- Le cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire
- 03- Extrait de rôle récent ne dépassant pas les 03 mois.
- 04- Quitteance de retrait des cahiers des charges d'un montant de 4.000,00 DA (montant ne peut être dégrevé)
- 05- Déclaration d'intégrité et d'éligibilité signée datée et paraphée par le soumissionnaire
- 06- Une copie de la carte d'identité nationale.
- 07- Certificat de casier judiciaire durée de validité 03 mois.
- 08- Extrait des documents (CNAS-CASNOS) ou non affiliation.
- 09- Photos +procès verbal d'existence d'état des chaises et parasols pour les personnes désirant la participation dans l'exploitation des plages .

10-Certificat ou autre document prouvant la capacité financière du participant à exploiter le parking et la gestion des sanitaires.

11-Une copie du registre du commerce électronique certifié par le C.N.R.C pour les participants dans l'adjudication parking, code activité 603002 (parking ).

12-Le participant doit s'engager par écrit légalisé à fournir les moyens humains (personnel, Gardiens de véhicules...) et moyens matériels adéquats.

La deuxième enveloppe comporte le dossier financier constitué des documents suivants :

- 1- La proposition financière selon modèle cahier des charges.
  - 2-Caution de participation sous forme de chèque bancaire d'une valeur de la mise à prix. (la valeur de la garantie est précisée dans le cahier charge de chaque concession.)
- Les deux enveloppes (technique et financière) seront inclus dans une enveloppe externe, fermée et anonyme ne portant que l'expression suivante : adjudication des opérations sus indiquée, à M<sup>me</sup> le président de l'APC de Gdyel. Le dépôt des offres se fera le jour de l'opération de l'adjudication après dix (10) jours à partir de la première parution dans les journaux nationaux à 10:00H au siège de la commune de Gdyel ,le dépôt sera sous le contrôle de la commission de l'adjudication de la commune.

Tout dossier incomplet entraînera l'élimination de l'adjudicateur.

2024 41.59.09

GDYEL LE : .....  
LE PRESIDENT DE L'APC

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

### WILAYA DE TLEMCEN

#### DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE SERVICE DES BUDGETS ET DES PATRIMOINES

##### APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES

N° 44/DAL/2024

NIF : 0963.1301.91.15.239

La Direction de l'administration locale de la wilaya de Tlemcen, lance un Appel d'Offres National ouverte Avec exigence de capacité minimales conformément aux dispositions des articles 37,38, et 39 (alinéa 2) de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, pour la réalisation de projet suivant : Acquisition d'Equipements d'Intervention Contre Les Feux De Forêts en lot séparés

##### LOT N° 01 : Matériel Manuel

##### LOT N° 02 : Matériel d'intervention

##### LOT N° 03 : Matériel pneumatique

Les sociétés qualifiées, intéressées par le présent appel d'offres sont invitées à retirer les cahiers des charges auprès de la direction de l'administration locale de la wilaya de Tlemcen (Secrétariat de la direction). Sise Bd Pasteur Tlemcen, contre un paiement de 5.000,00 DA frais d'impression.

Les offres doivent être déposées auprès de la (DAL) Direction de l'Administration Locale de la Wilaya de Tlemcen (Secrétariat de la direction).

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

##### ❖ dossier de candidature :

- Une déclaration de candidature dûment remplie et signée
- Déclaration de probité dûment remplie et signée
- Délégation de pouvoir pour les personnes habilitées à engager l'entreprise :
- Bilan financier des 03 dernières années portant accusé de réception des services des impôts un minimum de chiffre d'affaire de la moyenne des trois dernières années: 350.000,00 DA pour le lot N°01,6.000.000,00 DA pour le lot N°02 et 700.000,00 DA pour le lot N°03.
- Une attestation de bonne exécution justifie la même nature de l'acquisition du matériel de même nature délivrée par le Maître d'ouvrage de secteur public
- Registre de commerce en relation avec le lot.
- Statut juridique pour les personnes morales ;

##### ❖ Offre Technique :

- Déclaration à Soussire dûment remplie et signée
- Le présent cahier des charges rempli. Signé, daté et cacheté par le soumissionnaire portant à la dernière page la mention manuscrite « J'ai lu et accepté » ;
- Engagement relatif à la fourniture d'un lot de pièce de rechange d'accompagnement (voir détail de la liste en Annexe) pour chaque lot séparément.
- Mémoire technique, justificatif.

N.B : le non dépôt de la mémoire technique justificatif (remplie, signé, datée et cachetée) entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

##### ❖ OFFRE financière :

- Lettre de Soumission dûment Remplie Signée et cachetée
- Le Bordereau des prix unitaires dûment Rempli. Signé et cachetée
- Le détail quantitatif et estimatif dûment Rempli, Signé et cacheté

Les trois (03) enveloppés des offres (candidature, technique et financière), devront être transmises sous une quatrième enveloppe anonyme qui ne devra comporter que la mention suivante :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION LOCALE

WILAYA DE TLEMCEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE

DE CAPACITE MINIMALES

N° ...../DAL/2024

Acquisition d'Equipements d'Intervention Contre Les Feux De Forêts en lot séparés

##### LOT N° 01 : Matériel Manuel

##### LOT N° 02 : Matériel d'intervention

##### LOT N° 03 : Matériel pneumatique

## SOUMISSION A NE PAS OUVRIR

La date de dépôt des offres est fixée à dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux à 12h.

Les offres déposées après le délai précisé seront rejetées.

Les offres resteront valides pendant la durée de préparation des offres augmenter de (90) jours et ce à compter de la première parution du présent avis d'appel d'offres

Les Soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis, prévue le jour de l'expiration du délai dès dépôt des offres, à quatorze heures (14h), au Siège de la Wilaya --Direction de l'Administration Locale Salle des Réunions.

•2

**20.10 Le quiz des champions**



- 11.02 Tout le monde veut prendre sa place
- 11.25 Paroles d'athlètes
- 11.59 Journal
- 12.20 13h15, le samedi...
- 13.04 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfaît ?
- 15.01 Affaire conclue
- 17.03 Tout le monde a son mot à dire
- 17.39 N'oubliez pas les paroles
- 18.58 Journal
- 19.32 20h30, le samedi
- 19.57 Les étoiles du sport

Présentée par Cyril Féraud, cette nouvelle édition oppose les 10 des plus grands champions de jeux télévisés, dont le parcours a passionné les téléspectateurs de « Tout le monde veut prendre sa place », « Slam », « Questions pour un champion », « Les 12 Coups de midi » et « Tout le monde à son mot à dire ». Certains tentent leur chance pour la première fois. D'autres sont de retour et essaieront de prendre leur revanche.

22.24 Quelle époque !

**20.10 Cassandra**



**Saison 6 - Episode 1/4 : Les régates**

Dans le lac d'Annecy, une jeune fille est retrouvée morte dans l'épave d'un voilier brûlé. De l'essence versée sur le pont laisse supposer que l'incendie était criminel. D'après un témoignage, un homme était à bord aussi. La victime s'appelait Cassiopée, elle avait 17 ans. L'enquête menée par Cassandra s'interroge : que faisait une mineure en pleine nuit sur un voilier ? La jeune homme court-il toujours ? La commissaire enquête dans un contexte bien spécifique :

•4

**20.00 Frances Ha**



Frances est une jeune danseuse un peu bohème qui vit à Brooklyn avec Sophie, sa meilleure amie. Mais Sophie déménage à Tribeca. A court d'argent malgré les cours de danse qu'elle donne dans sa compagnie, Frances s'installe en colocation avec Lev et Benji, deux amis qu'elle connaît depuis peu. Comme elle, ils essaient de réussir dans le domaine artistique, et ils vivent dans une joyeuse complicité.

- 21.23 Beau geste
- 22.02 Ne me touchez pas

•5

**arte**

**C 8**

- 09.19 Sur la route
- 09.53 Silence, ça pousse !
- 11.49 La vie secrète des animaux du village
- 13.13 Imprévu
- 13.32 Royaumes de glace
- 15.30 Destination 2024
- 15.38 Les trésors du Paris de la Belle Epoque
- 16.41 C dans l'air
- 17.56 C l'hebdo
- 18.59 Vu
- 19.04 C l'hebdo la suite
- 20.00 Echappées belles

09.35 Une planète vivante

10.04 Direct Auto

11.01 Direct Auto

Express

11.55 L'essentiel chez Labro

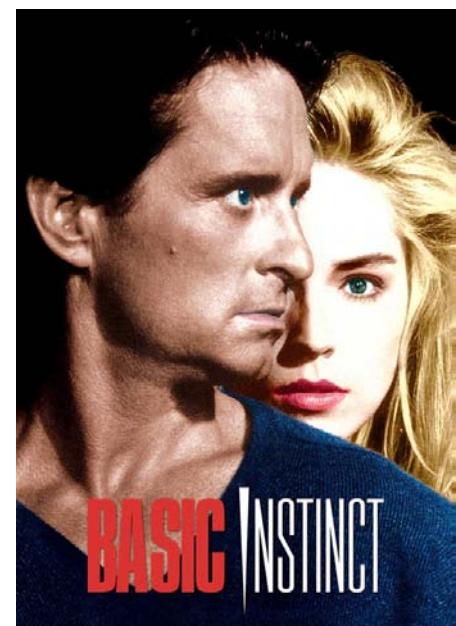
13.00 100 jours

avec les animaux du zoo

18.12 Face à Hanouna le before

19.16 Face à Hanouna

20.19 Télé : ton univers impitoyable



**CINE + FRISSON**

**BASIC INSTINCT**

Acteur: Michael Douglas, Sharon Stone, George Dzundza, Jeanne Tripplehorn,

A San Francisco, l'inspecteur Nick Curran enquête sur le meurtre du chanteur Johnny Boz, tué à coups de pic à glace après. Or, la dernière femme vue en sa compagnie est la sulfureuse et aguicheuse écrivaine Catherine Tramell. Fait étrange, le dernier roman de Catherine comporte des séquences qui rappellent des crimes récemment commis.

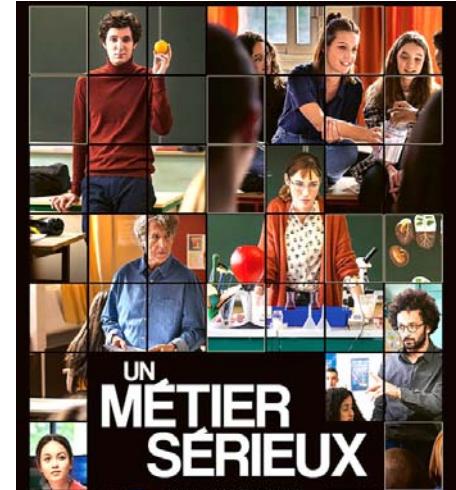


**CINE + PREMIER** 19.50

**CET ÉTÉ-LÀ**

Acteur: Rose Pou Pellicer, Juliette Havelange, Marina Foïs, Gael Garcia...

D'une part en voiture avec ses parents Sarah et Tiago dans leur maison de vacances dans les Landes. Pendant le trajet, l'enfant de 11 ans, très éveillée, filme beaucoup de choses, notamment les disputes disputées de ses parents. Alors que Dune est heureuse de retrouver leur maison, qu'elle n'a pas vue depuis deux ans, et sa meilleure amie Mathilde, elle sait que quelque chose se passe, que ses parents ne lui disent pas.



**CANAL +** 19.55

**UN MÉTIER SÉRIEUX**

Acteur: Vincent Lacoste, François Cluzet, Adèle Exarchopoulos...

Benjamin Barrois, qui a un temps interrompu sa thèse, fait ses premiers pas comme professeur de mathématiques dans le collège Victor Hugo en région parisienne, en remplaçant d'un enseignant absent. Le jeune homme doit trouver ses marques dans un métier dont il ignore à peu près tout. Très vite, ses nouveaux collègues s'intéressent au jeune homme, qui semble avoir besoin de conseils.

**TF1**

10.05 Téléshopping samedi

10.45 Petits plats en équilibre

10.50 Les douze coups de midi

11.50 Petits plats en équilibre

11.55 Météo

12.00 Journal

12.40 Reportages découverte

15.10 Les Docs du week-end

16.50 50mn Inside

18.45 Petits plats en équilibre

18.50 La mi-temps lecture

19.00 Journal

19.45 Tirage du Loto

# TÉLÉVISION

**20.10 The Voice, la plus belle voix**



Les candidats sélectionnés s'affrontent lors de cette troisième soirée de battle de la saison 13 du célèbre télé-crochet avec Bigflo & Oli, Vianney, Zazie, Mika. De toutes âges, venant de tous les horizons, ils offrent une incroyable diversité d'univers artistiques. Des amateurs de pop, rock, rap, musique classique, jazz, world music, chant viking... « The Voice » est la scène où tous les artistes peuvent s'exprimer, partager leur art et briller.

22.45 The Voice, la suite

**M6**

**20.10 Recherche appartement ou maison**



Depuis l'adolescence, Caroline et Nicolas rêvent de s'installer à Montréal, au Canada. Aujourd'hui parents de deux enfants, le couple de Lyonnais a décidé de franchir le pas. Alors que Stéphanie Plaza s'envole au Canada pour leur trouver leur pied-à-terre, Romain Cartier aide quant à lui Christine en Bourgogne. A 71 ans, cette retraité passionnée de musique et de chant cherche une grande maison où elle pourra récréer l'ambiance cabaret qu'elle aime tant.

**CANAL +**

**20.04 Rugby : Top 14**



Melvyn Jaminet et les Toulonnais doivent faire le plein de points devant leur public jusqu'à la fin de la saison régulière pour espérer accrocher une place parmi les six premiers. Les Varois devront se montrer à leur meilleur niveau ce soir face aux Toulousains qui défendent leur titre. Thomas Ramos et les Haut-Garonnais restent au coude à coude avec le Stade Français dans la quête du fauteuil de leader.

22.01 Canal Rugby Club le débrief

**PLANÈTE +**

**TFX**

**W9**

10.10 100 jours qui ont fait l'histoire

11.55 Mystérieux objets

13.31 Les présidents et la télévision

15.03 Mes grands-parents et la guerre

16.44 Les trésors de Saqqarah

18.20 American Pickers, la brocante made in USA

09.10 Signé Caf's Eyes

09.40 Familles nombreuses : la vie en XXL

20.00 Petits plats en équilibre

20.05 Chroniques criminelles

21.10 La petite histoire de France

22.10 Absolument stars

10.40 Le hit W9

11.50 Scorpion

16.10 La petite histoire de France



10.15 Les secrets du paranormal

14.00 The Big Bang Theory

Bélier 21-03 au 20-04

Les histoires de cœur et d'amour ne seront pas vraiment au rendez-vous aujourd'hui, cela vous laisse tout le temps de vous occuper de vos affaires personnelles.

Taureau 21-04 au 21-05

Vous ressentez une certaine gêne passagère face à une proposition en apparence sérieuse.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Quelque chose d'important va survenir ce qui clarifiera certains points primordiaux dans votre vie.

Cancer 22-06 au 22-07

Avec le moral que vous aurez, vos craintes au sujet de l'avenir sont totalement sans fondement.

Lion 23-07 au 23-08

Vous vous sortez d'une situation inhabituelle que vous connaissez pour l'avoir déjà vécue. Vous retrouvez peu à peu vos points de repère.

Vierge 24-08 au 23-09

Une importante décision sera prise en toute connaissance de cause.

Balance 24-09 au 23-10

Vous aurez la désagréable impression déjà vécue d'une trop longue attente inutile.

Scorpion 24-10 au 22-11

Vous allez devoir discuter ferme pour vous faire entendre de votre partenaire ou d'une connaissance au sujet d'une affaire de cœur.

Sagittaire 23-11 au 21-12

Ne nous laissez pas emporter par la colère pour de petits détails sans importance.

Capricorne 22-12 au 20-01

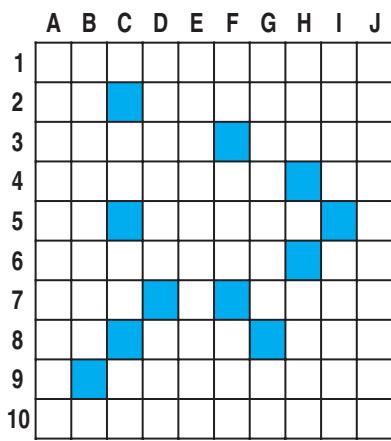
Vous avez l'occasion inespérée de pouvoir facilement résoudre un problème qui vous préoccupe depuis un certain temps.

Verseau 21-01 au 18-02

La chance sera tout prêt de vous. Il serait bon d'en profiter pour essayer encore une tentative hardie auprès d'une personne qui paraît vous être favorable.

Poissons 19-02 au 20-03

C'est une lourde tâche que de vouloir prendre en charge ceux pour qui on nourrit des sentiments profonds.



Horizontalement:

- Détonant.
- Sur la borne.
- Maladie des cousins.
- Pacifique, c'est le plus grand, le plus beau !
- Craque.
- Anti-vol.
- Langue de bois.
- Pas de géant. Finaude.
- Un soupir dans l'air !
- Quoi de plus !
- Piges à l'envers. Morceau à s'envoyer tout seul !
- Au tiers.
- Pièce de roulement.
- Un dur à cuir.
- Cochon de lait privé de... lait.
- So ligne est hors ligne.

Verticalement:

- Fait suite.
- Prend la suite.
- Lettres de créances.
- Article.
- Comme au premier jour !
- Fixe.
- Méchoui à l'ancienne.
- Ca marche pour lui !
- Note élevée.
- Un vrai casse cou !
- Sujet parlant.
- Réprouvées.
- Bouts de rôle.
- Dit à tout bout de champ !
- Fis un retrait.
- Phénomène climatique.
- Fait le beau.
- Femme au détail !

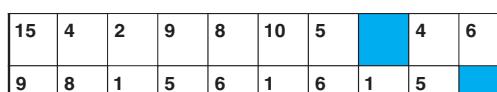
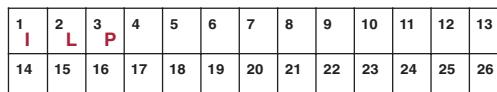


AJOUTER – ARBRE – BEBE – BONHEUR – BORNE – BRIE - CHAMPIONNAT – COMPLIMENT – DECIDER – DELAI – DOCILEMENT – DRESSAGE – EMPORTEMENT – ENDROIT – ENTOURSE – ETRENNER – GONG – IDEE – JOIE – JUSTEMENT – MARGE – MARS – MERVEILLE – MESAVENTURE – MUEZZIN – NAISSANCE – NOCE – NUIT – POUDRE – PROPOSITION – PROPRETE – RADIS – RAPT – RIVIERE – SEAU – SERMON – SUER – TRES – TRIER – TRIOMPHE – ZEPHYR.

Les 5 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

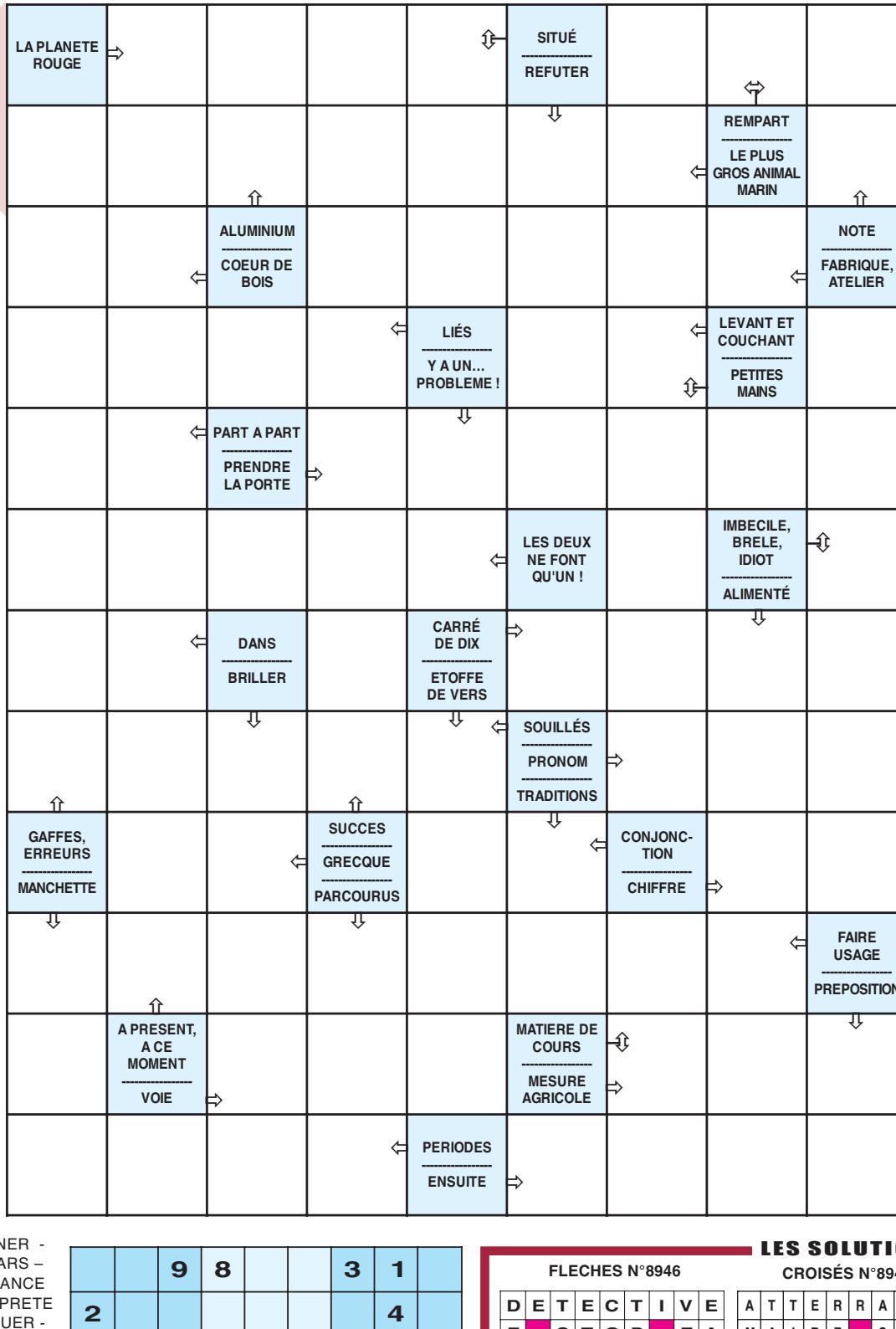
- Mon 1er est un amas.
- Mon 2e est une note de musique .

Sas c'est mon tout !



Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÈCHES N° 8947



SUDOKU N° 8947

		9	8			3	1	
2							4	
	1	6				5		
			4					
			7	4	8	3		
6	5	8			7	1		4
					6			
4	8	9	3					5
		1		4	5	2	8	

CODÉS N° 8947



10 ERRREURS

FLECHES N° 8946

D	E	T	E	C	T	I	V	E
E	S	T	O	P	E	A		
C	D	Q	U	C	R	U		
A	J	O	U	N	R			
P	F	R	I	S	S			
O	R	D	R	S	S			
T	A	R	I	R	E			
A	M	I	B	I	A			
B	I	G	O	U	D			
L	O	S	E	L	B			
E	E	L	S	E	U			
A	E	R	E	S	E			

CROISÉS N° 8946

D	E	T	E	C	T	I	V	E
E	S	T	O	P	E	A		
C	D	Q	U	C	R	U		
A	J	O	U	N	R			
P	F	R	I	S	S			
O	R	D	R	S	S			
T	A	R	I	R	E			
A	M	I	B	I	A			
B	I	G	O	U	D			
L	O	S	E	L	B			
E	E	L	S	E	U			
A	E	R	E	S	E			

SUDOKU N° 8946

3	6	4	2	8	7	9	1	5
8	9	1	3	4	5	7	6	2
2	7	5	6	1	9	4	3	8
6	1	3	9	5	2	8	7	4
9	5	7	8	3	4	1	2	6
4	2	8	1	7	6	3	5	9
1	3	6	4	2	8	5	9	7
5	8	2	7	9	1	6	4	3
7	4	9	5	6	3	2	8	1

CODÉS N° 8946

1	M	2	I	3	C	4	T	5	O	6	P
7	E	8	A	9	10	11	12	13	14	15	16
13	14	15	16								

**Une conférence sur la Palestine interdite en France**



Une conférence contestée sur la Palestine du leader de la gauche radicale française Jean-Luc Mélenchon, prévue jeudi dans le nord de la France avec la militante franco-palestinienne Rima Hassan, a été interdite par les autorités, qui ont invoqué un risque de «trouble à l'ordre public». La conférence devait initialement se tenir à l'université de Lille, mais cette institution l'avait annulée. Le parti La France Insoumise (LFI) fondé par M. Mélenchon avait alors annoncé qu'elle se tiendrait dans un lieu autre.

«En pleine campagne électorale, la décision d'annuler un événement public auquel doivent participer des membres de l'opposition politique est un précédent extrêmement grave pour notre démocratie», a réagi LFI dans un communiqué.

**Burkina: trois diplomates français expulsés**



**EDITORIAL**  
Par Abdou BENABBOU

**LA BANANE, LE KIWI ET LE SAFRAN**

**S**a seigneurie la banane semble avoir entamé un timide repli dans le marché des fruits. Elle a l'air d'adopter provisoirement un profil bas après l'estoc donné à la saga de son coût par le ministre du Commerce pour que ses étals renouent avec la raison. Heureuse secousse dont deux grands importateurs ont fait les frais en se voyant sommés par la justice d'expliquer leurs démarches comptables et pour nous éclairer sur l'exotisme de leurs bénéfices.

Mais l'aventure bananière, par sa valse douteuse, plus qu'elle a intrigué le plus haut sommet des responsables du commerce renvoie à une problématique plus dense pour que le vaste secteur de l'agriculture algérienne ait une conséquen-

ce positive autrement mieux maîtrisée.

Les mesures importantes dans ce domaine névralgique pour le pays sont prises par l'Etat. Elles sont indéniables. Le recensement de tous les paramètres agricoles lancé par le ministère de l'Agriculture est une des décisions de base. Il devra accompagner les efforts décidés en matière de création de nouvelles routes, de nouveaux pourvois de lignes de chemins de fer et de désenclavement du Sud par de moult ressorts modernes conformes au renforcement des grandes infrastructures.

Il s'agit cependant de ne pas en rester là. Si l'élément humain ne suit pas, les efforts engagés s'avéreront vains. Mais des signes présageant l'ouverture d'une page bénéfique pour l'essor de l'agriculture sont de plus en plus visibles. Les cultures sahariennes, en alimentant le nord du pays, affichent ce qu'elles ont de mieux en fruits et légumes passant outre le dictat des saisons. Des agriculteurs du Sud, racés et hautement formés, bien que peu nombreux, affichent une volonté solide pour barrer la route à des produits légumiers et fruitiers importés de l'étranger jusqu'ici. Certains d'entre eux ont démenti la stérilité des terres sahariennes. La banane, le kiwi, le safran, la mangue, entre autres produits prétendument rares, ont déjà montré leurs dents.

**Le Quotidien**  
D'ORAN  
Edition Nationale d'Information

**Niger : quatre militaires et une douzaine de civils tués**



**Q**uatre militaires et une douzaine de civils nigériens ont été tués lundi, suite à une explosion sur l'axe Tiawa-Farié et une attaque contre le village de Diblo, dans l'ouest du Niger, selon un bilan de l'armée nigérienne diffusé, mercredi soir, par la télévision d'Etat.

«Sur la rive droite du fleuve Niger, dans le cadre de l'opération

NIYYA, dans la mi-journée du lundi 15 avril 2024, une unité des Forces de défense et de sécurité (FDS) en mission sur l'axe Tiawa-Farié, a été victime d'un incident lié à un engin explosif improvisé d'une massive charge qui a malheureusement coûté la vie à six personnes, dont quatre éléments des FDS et deux civils», a précisé l'ar-

mée. «Le même jour, aux environs de 20 h (heure locale), des terroristes ont attaqué le village de Diblo situé à environ 24 kilomètres de Téra, tuant une dizaine de civils», a ajouté la même source.

L'explosion et l'attaque contre le village ont eu lieu dans l'ouest du Niger, près de la frontière avec le Burkina Faso.

**Pakistan : quatre douaniers tués dans une attaque terroriste**



**Q**uatre fonctionnaires des douanes pakistanaises ont été tués et deux autres personnes blessées dans une attaque terroriste survenue jeudi dans le district de Dera Ismail Khan de la province de Khyber Pakhtunkhwa, dans le nord-ouest du Pakistan, ont indiqué aux médias des responsables de la police.

Muhammad Adnan, un haut responsable de la police de Dera Ismail Khan, a déclaré que des assaillants non identifiés circulant à moto avaient ouvert le feu sur le véhicule d'une équipe anti-contrebande des douanes pakistanaises lors d'une patrouille de routine dans la zone de Saggu du district, tuant quatre fonctionnaires et blessant deux passants, selon ces médias. Suite à la fusillade, le véhicule des douaniers est entré en collision avec plusieurs autres véhicules avant de quitter la route, a-t-il précisé.

Les assaillants ont pris la fuite après l'attaque et la police a lancé une opération dans les environs pour les arrêter.

**Syrie: 20 militaires tués dans deux attaques de l'EI**



**L**e groupe Etat islamique a tué 20 soldats et combattants des forces pro-gouvernementales syriennes au cours de deux attaques dans des zones contrôlées par Damas, a annoncé jeudi l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). «Seize soldats de l'armée régulière et combattants des forces pro-gouvernementales sont morts dans l'attaque par l'EI d'un autocar militaire dans l'est de la province de Homs», selon cette ONG basée en Grande-Bretagne et disposant d'un vaste réseau de sources en Syrie. «Quatre soldats syriens sont morts dans une autre attaque de l'EI contre une base près d'Albukamal», a ajouté l'OSDH.